RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

LISTE DES COMMISSIONS ET INSTANCES CONSULTATIVES OU DÉLIBÉRATIVES PLACÉES DIRECTEMENT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE OU DES MINISTRES



COMMISSIONS ET INSTANCES CONSULTATIVES OU DELIBÉRATIVES PLACÉES AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

L'article 179 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 fait obligation au Gouvernement de présenter chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, la liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier Ministre ou des ministres ou de la Banque de France prévues par les textes législatifs et réglementaires. Cette annexe au projet de loi de finances évalue le coût de fonctionnement de ces organismes en milliers d'euros lors des trois années précédentes, indique le nombre de leurs membres et le nombre de leurs réunions tenues lors des trois années précédentes, mentionne les commissions et instances créées ou supprimées dans l'année, est complétée par une justification de l'évolution des coûts de fonctionnement.

Le nombre des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres ou de la Banque de France s'élève actuellement à 317.

TABLE DES MATIERES

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
1. Premier ministre									
Comité de suivi des retraites	Articles L .114-4 et R. 114-1 à R.114-6 du code de la sécurité sociale	5	42,28	12,30	6,57	8	6	8	*La baisse du coût de fonctionnement est justifiée d'une part par une modification de la méthode de calcul et d'autre part par une baisse globale des différents coûts de fonctionnement au regard de la situation sanitaire.*
Comité de surveillance des investissements d'avenir	Loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 Décret n° 2010-80 du 22 janvier 2010 modifié relatif au secrétariat général pour l'investissement	18	1,93	11,20	0	2	4	0	*Le mandat des membres s'est arrêté en mars 2020 pour reprendre avec un nouveau comité en janvier 2021, ceci explique l'absence de coût et de réunion pour l'année 2020.*
Comité directeur de la certification en sécurité des technologies de l'information	Décret n° 2002-535 du 18 avril 2002 relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information	11	0,64	0	0	1	0	0	*En raison de la situation sanitaire, la réunion correspondant à l'année 2019 n'a pu se tenir. La réunion correspondant à l'année 2020 doit avoir lieu en juin 2021.*
Commission chargée de donner un avis sur certaines opérations relatives aux matériels aéronautiques et aux matériels d'armement complexes	Décret n° 64-1123 du 12 novembre 1964 fixant les conditions d'application de l'article 5 de la loi de finances rectificative pour 1963 modifié par le décret n° 70-388 du 27 avril 1970	8	31,15	30,58	57,09	4	3	6	*6 réunions au total ont été réalisées au cours de l'année 2020 : 2 réunions en présentiel, 3 réunions en audioconférence et 1 réunion dématérialisée (par échange d'emails).*
Commission consultative chargée d'émettre un avis sur les matériels susceptibles de porter atteinte à l'intimité de la vie privée et au secret des correspondances	Article R. 226-2 du code pénal	11	15,51	16,19	16,19	6	6	6	*Compte tenu de la sensibilité des sujets, les réunions se sont tenues en présentiel, malgré la situation sanitaire.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
1. Premier ministre									
Commission interministérielle de coordination des contrôles	Article 60 de la Loi n° 2002-1576 du 30 décembre 2002 de finances rectificative pour 2002 Décret n° 2008-548 modifié du 11 juin 2008 relatif à la commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens Arrêté du 7 janvier 2009 relatif au fonctionnement, aux moyens et à l'organisation interne de la commission interministérielle de coordination des contrôles	9	103	109	216	10	8	9	*La CICC a été accompagnée par des prestataires pour un chantier de réorganisation (164 750 €). Cela occasionne un coût de fonctionnement soutenu en 2020 alors que, compte-tenu de la crise sanitaire, le nombre de missions, principal poste de dépenses de la CICC, a chuté.*
Commission interministérielle de défense et de sécurité des secteurs d'activités d'importance vitale	Articles R. 1332-10 à R. 1332-12 du code de la défense	13	2,07	2,15	2,15	2	2	2	*Au cours de l'année 2020, le format des réunions a été à la fois en présentiel et en visioconférences.*
Commission interministérielle de la sûreté aérienne	Articles D*. 1443-1 et D.1443-4 du code de la défense	12	5,06	5,31	2,39	2	2	1	*En raison de la situation sanitaire, une seule réunion s'est tenue en visioconférence.*
Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre	Article D. 1132-53 du code de la défense Décret n° 55-965 du 16 juillet 1955 portant réorganisation de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre Arrêté du 2 octobre 1992 relatif à la procédure d'importation, d'exportation et de transfert des matériels de guerre, armes et munitions et des matériels assimilés	12	1 241,10	1 290,33	1255,13	11	11	11	*8 réunions se sont tenues en présentiel. 3 réunions ont été réalisées en visioconférence.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
1. Premier ministre									
Commission nationale consultative des gens du voyage	Article 10-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage Décret n° 2015-563 du 20 mai 2015 relatif à la Commission nationale consultative des gens du voyage	33	6,20	7,70	0,50	11	13	1	*La commission s'est réunie le 7 février 2020 en formation plénière. Ses activités ont été interrompues à partir de mars 2020 du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs : la crise sanitaire, l'organisation des élections municipales (3 maires concernés) et le renouvellement des exécutifs des EPCI, ainsi que la fin du mandat de ses membres. La commission a repris ses activités en juin 2021. Par conséquent le coût de fonctionnement a fortement baissé en 2020.*
Commission nationale d'orientation et d'intégration	Articles R.* 4139-14 et suivants du code de la défense	6	0	0	0	9	9	10	*Pour le recrutement dans la fonction publique d'État, la CNOI est passée de trois réunions annuelles (une par catégorie administrative : A, B et C) à quatre réunions (une par trimestre) toutes catégories confondues, portant le total à 10 réunions (4 pour la fonction publique d'État et 6 pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale) au lieu de 9.*
Commission nationale des professions foraines et circassiennes	Décret n° 2017-1501 du 27 octobre 2017 relatif à la Commission nationale des professions foraines et circassiennes	24	25	21,85	23,75	4	3	1	*Une seule réunion plénière s'est tenue en 2020 en raison de la situation sanitaire.*
Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	Décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 instituant une commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation. Modifié par le décret n°2018-829 du 1er octobre 2018	14	122,14	131,14	128,55	15	18	11	*En raison de la situation sanitaire, le nombre de réunion a diminué entre l'année 2019 et 2020.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
1. Premier ministre									
Commission supérieure de codification	Article L. 315-1 et L. 351-1.-I du code des relations entre le public et l'administration Décret n° 89-647 modifié du 12 septembre 1989 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission supérieure de codification Article 29 de la loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination	27	66,08	82,03	73,04	9	10	7	*En raison du confinement en 2020, l'activité de la commission supérieure de codification (CSC) s'est traduite par un nombre de séances moins élevé qu'en 2019. La CSC a finalisé les travaux de refonte du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Elle a validé les dispositions règlementaires du code de la justice pénale des mineurs et du code de la défense (partie outre-mer). Elle a enfin amorcé l'examen des dispositions législatives du projet de code général de la fonction publique et du projet de code des impositions sectorielles indirectes.*
Conseil d'analyse économique	Décret n° 97-766 du 22 juillet 1997 portant création du Conseil d'analyse économique Décret n° 2017-14 du 6 janvier 2017 modifiant le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997 modifié portant création du Conseil d'analyse économique Décret n° 2018-261 du 11 avril 2018 modifiant le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997 modifié portant création du Conseil d'analyse économique	17	632,60	908,03	901,23	18	18	15	*Le programme de travail du CAE a été bouleversé par la crise COVID avec une réorientation des notes. Moins de réunions plénières, mais plus de séminaires et un très grand nombre de réunions de travail en cercle plus restreint (non quantifié ici) La diminution constatée dans les coûts de fonctionnement du conseil est due au contexte sanitaire de 2020 qui a entrainé une baisse des dépenses liées aux déplacements et frais de représentation.*
Conseil d'orientation des politiques de jeunesse	Décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016 portant création du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse	79	36	24,40	0	10	2	2	*Les réunions se sont tenues en visioconférence*
Conseil d'orientation des retraites	Articles L. 114-2 et D. 114-4-0-1 à D. 114-4-0-4 du code de la sécurité sociale	41	1 157,21	1 141,90	1 082,11	20	20	9	*Même si le COR a pu mener en grande partie les travaux initialement prévus en 2020, notamment les adoptions du rapport annuel et de celui consacré à l'international, la crise sanitaire a conduit à adapter exceptionnellement le mode de*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
1. Premier ministre									
									fonctionnement du Conseil et à revoir à la baisse le nombre de réunions. La diminution des coûts de fonctionnement s'explique par le fait qu'aucun versement n'a été fait en 2020 dans le cadre de l'enquête SHARE (vague 9) et par une diminution des sommes versées au titre des remboursements de mises à disposition de personnel.
Conseil d'orientation pour l'emploi	Décret n° 2005-326 du 7 avril 2005 portant création du Conseil d'orientation pour l'emploi Décret n° 2019-1087 du 25 octobre 2019 modifiant la composition du Conseil d'orientation pour l'emploi	35	520,42	117,52	2,30	30	4	4	*Refonte du COE en 2019 – nouveau décret réduisant le nombre de membres et de séances plénières et favorisant les synergies avec France Stratégie (le commissaire général à la stratégie et à la prospective préside dorénavant le Conseil d'orientation pour l'emploi).*
Conseil national de la montagne	Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne Décret n° 2017-754 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil national de la montagne	80	51	0	51	1	0	1	*Une réunion a été organisée en janvier 2020 sur le même format que celle de 2018.*
Conseil national de la protection de l'enfance (ex Conseil supérieur de l'adoption)	Articles L. 112-3 et D. 148-1 à D. 148-3 du code de l'action sociale et des familles	82	111,40	102,90	78	3	3	3	*Le coût de fonctionnement inclue la masse salariale chargée du poste de SG, portée hors ETP, vacant 4 mois. 3 assemblées plénières, 8 réunions du bureau et 11 réunions des commissions ont été organisées.*
Conseil national des villes	Décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville	64	28,70	34	31,80	5	5	5	*Les 5 réunions annuelles se sont essentiellement tenues en visioconférence. Au total, le CNV a connu 45 réunions : 5 assemblées plénières, 24 réunions de bureau, 11 réunions thématiques suivi feuille de route, 5 réunions construction mesures CIV.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
1. Premier ministre									
Conseil scientifique sur les processus de radicalisation	Article L. 123-2 du code de la sécurité intérieure Décret n° 2017-693 du 3 mai 2017 créant un conseil scientifique sur les processus de radicalisation	31	57,43	92	124,20	3	6	9	*Les réunions se sont tenues en visioconférence. La tenue de ces réunions en visioconférence ne fait pas significativement baisser le coût de la comitologie, essentiellement constitué du cout de la masse salariale des agents qui préparent et animent ces commissions*
Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes	Article 9-1 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations ; décret n° 2013-8 du 3 janvier 2013 portant création du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes	55	40	42,30	45	48	21	52	*Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été supprimé par la loi d'accélération et simplification de l'action publique du 7 décembre 2020. Ses missions et son enveloppe de fonctionnement ont été transférés au Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2021. L'augmentation des coûts de fonctionnement est due à un besoin supplémentaire de stagiaires en 2020 pour la rédaction de différents rapports. L'utilisation de la visio-conférence a permis d'augmenter le nombre de réunions et a permis de maintenir une activité malgré la crise sanitaire.*
Haut Conseil à la vie associative	Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire Décret n° 2011-773 du 28 juin 2011 relatif au Haut Conseil à la vie associative	47	4,57	5,62	0,50	38	49	49	*Les réunions se sont tenues en visioconférence*
Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge	Articles L. 142-1 et D. 141-1 à D. 141-7 du code de l'action sociale et des familles	230	728,87	606,94	734,96	29	22	27	*La masse salariale du Haut conseil a augmenté de 31 % en 2020 par rapport à 2019 : la pénurie de postes constatée en 2019 a été compensée par le recrutement de conseillers scientifiques et par l'impact de la mise à disposition d'un agent.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
1. Premier ministre									
Haut conseil du financement de la protection sociale	Articles L. 114-1 A.-I. et D. 114-0-4 du code de la sécurité sociale	49	374,25	293,13	407,02	10	11	10	*La masse salariale du Haut conseil a augmenté de 26 % en 2020 par rapport à 2019 : la pénurie de postes constatée en 2019 a été compensée par le recrutement de conseillers scientifiques. Concernant les crédits HT2, ils englobent le détachement entrant et un rattrapage de remboursements de mise à disposition d'un agent.*
Haut Conseil pour le climat	Article 9 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat Articles L. 132-4 et L. 132-5, article L. 222-1, articles D. 132-1 à D. 132-7 du code de l'environnement	13	-	461,92	943,12	-	12	12	*Les coûts de fonctionnement du HCC renseignés pour 2020 correspondent à une année pleine, alors qu'en 2019 le montant ne représentait que 6 mois d'exercice.*
Conseil national consultatif pour la biosécurité	Décret n° 2015-1095 du 31 août 2015 relatif au Conseil national consultatif pour la biosécurité	12	8,07	6,90	14,77	8	4	3	*Les réunions se sont toutes tenues en présentiel.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
2. Europe et affaires étrangères									
Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger	Arrêté du 4 octobre 1995 portant création d'une commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger	32	8,68	9,54	0,35	1	1	1	*Le coût de fonctionnement très peu élevé en 2020 s'explique par le fait que la réunion annuelle de la Commission, qui a duré une semaine en décembre 2020, s'est tenue en visioconférence du fait de la crise sanitaire. Les seules dépenses constatées concernent la réunion préparatoire de la visioconférence.* *Un membre supplémentaire est recensé par rapport au Jaune précédent. Ce chiffre s'explique par le fait qu'un membre institutionnel arrivé à la fin de son mandat (donc remplacé à ce titre) a dû être conservé du fait de son statut de Président de sous-commission. Cette situation sera rétablie pour la Commission de décembre 2021 (retour à 12+19 membres) à l'occasion des départs programmés cette année.*
Commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger	Articles D. 1221-3 à D. 1221-6 du code général de la propriété des personnes publiques	8	0	0	0	11	10	11	
Commission interministérielle des biens à double usage	Décret n° 2010-294 du 18 mars 2010 portant création d'une commission interministérielle des biens à double usage Le décret 2017-860 du 9 mai 2017 relatif au contrôle à l'exportation, à l'importation et au transfert de biens à double usage et aux mesures restrictives prises à l'encontre de la Syrie, de l'Iran et de la Russie a apporté une modification aux articles 7 et 8 du décret du 18 mars 2010.	12	0,92	0,92	0,92	12	12	12	*La Commission interministérielle des biens à double usage a examiné 958 demandes de licences d'exportation de biens à double-usage en 2020.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
2. Europe et affaires étrangères									
Commission nationale de la coopération décentralisée	Articles L. 1115-6 et R. 1115-8 et suivants du code général des collectivités territoriales	45	8,50	0,60	29,22	3	1	2	*En 2020 : deux sessions plénières présidées par le secrétaire d'État ont été réalisées. Il est fait le constat d'une augmentation du coût de fonctionnement de cette instance qui s'explique du fait de la pandémie. En effet, la session du 25 mars 2020 s'est déroulée par visioconférence depuis la salle Clergier du quai d'Orsay avec plus de 100 participants en distanciel. Le montant de 29 215€ correspond à la sonorisation et transmission effectués par le prestataire du MEAE.*
Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel	Article 2 de la loi n°2010-819 du 20 juillet 2010 sur les armes à sous-munitions. Articles R. 2343-1 et suivants du code de la défense.	28	71,58	64,20	3,53	2	1	0	*En raison de la situation sanitaire, la CNEMA n'a tenu aucune réunion en 2020. Le coût de fonctionnement 2020 correspond à deux missions organisées à Genève et au reliquat de la gestion 2019 payée sur 2020.*
Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger	Article L. 121-10-1 du Code de l'Action sociale et des familles Décret n° 92-437 du 19 mai 1992 portant création d'une commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger modifié par le décret n° 2015-257 du 04 mars 2015	8	0	0	0	1	1	1	*La commission s'est tenue en partie dans les salles de réunion du MEAE, en partie à distance (pour les élus et membres d'associations), aucun service de restauration n'a été proposé, et par conséquent aucun coût de fonctionnement n'est constaté.* *L'article 3 du décret n° 92-437 du 19 mai 1992, modifié par le décret n° 2018-961 du 7 novembre 2018, dispose que cette instance est composée de huit membres.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
2. Europe et affaires étrangères									
Conseil national du développement et de la solidarité internationale	Loi 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination Décret n°2013-1154 du 11 décembre 2013 créant un Conseil national du développement et de la solidarité internationale Décret n° 2020-1756 du 30 décembre 2020 portant modification du décret n° 2013-1154 créant un Conseil national du développement et de la solidarité internationale	54	62,01	1,85	17,96	4	1	2	*Seules deux réunions plénières se sont tenues en 2020 (et non trois tel que prévu initialement), du fait du contexte sanitaire. Le délai de mise en place de la réforme du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (composition et fonctionnement), intervenant en parallèle de la LPDSLIM a constitué un deuxième facteur rendant difficile la tenue d'une troisième session plénière du CNDSI en 2020.* *Le rythme des sessions annuelles (fixé à 3 minimum et inscrit dans le décret modificatif du 30 décembre 2020) devrait reprendre en 2021-2022.* *La hausse du coût de fonctionnement en 2020 par rapport à 2019 provient de la prise en charge des billets des agents de Campus France pour un montant de 14 864 €.* *Enfin, en 2019 et en 2020, la Commission était composée de 54 membres.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
3. Transition écologique									
Comité d'experts sur la gestion adaptative	Articles D. 421-51 à D. 421-55 du code de l'environnement Arrêté du 5 mars 2019 relatif à la composition et au fonctionnement du comité d'experts sur la gestion adaptative	15	-	0,80	0	-	5	0	*Du fait de la démission de son président, les réunions n'ont pu avoir lieu. Aussi, les coûts de fonctionnement s'établissent à 0 euros pour l'année 2020.*
Comité de coordination des aéroports français	Arrêté du 28 septembre 2004 créant le comité de coordination des aéroports français	220	0	0	0	1	1	1	
Comité de l'environnement polaire	Articles D. 133-31 à D. 133-34 du code de l'environnement	11	0	2	0	1	2	2	*Les réunions de cette commission se sont déroulées en visioconférence en raison de la crise sanitaire. Les coûts de fonctionnement sont donc nuls.*
Comité de la prévention et de la précaution	Créé par arrêté du 30 juillet 1996 et rattaché à la CNDAspe par le décret n° 2014-1629 du 26 décembre 2014 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement	20	30	25	9	10	9	8	*Deux réunions ont été annulées du fait de la pandémie et six réunions se sont tenues par visioconférence, sans frais de bouche.*
Comité des usagers du réseau routier national	Article L. 121-4 du code de la voirie routière Décret n° 2009-1102 du 8 septembre 2009 relatif à la création du comité des usagers du réseau routier national	21	0,60	-	-	2	-	-	*Non renseigné.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
3. Transition écologique									
Comité ministériel de transaction unique	Article L. 423-2 du code des relations entre le public et l'administration Décret n° 2018-1029 du 23 novembre 2018 relatif aux comités ministériels de transaction Arrêté du 25 avril 2019 portant création du comité ministériel de transaction unique du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	3	-	83,40	-	-	4	8	*Le nombre de réunions a augmenté car l'instance a été créée courant 2019.*
Comité national de l'eau	Articles L. 213-1 et D. 213-1 et suivants du code de l'environnement	160	20	20	10	3	4	4	*Du fait de la crise sanitaire, les frais de déplacement et de bouche ont été drastiquement limités en 2020 et le seront également en 2021. Les réunions se sont en effet tenues en visio-conférence, seuls le président se déplaçant au ministère et générant des frais de déplacement. Les frais de compte-rendu sont en revanche maintenus.*
Comité national de la biodiversité	Articles L. 134-1 et R. 134-12 à R. 134-19 du code de l'environnement	143	12,30	13	0	3	18	1	*Du fait de la crise sanitaire, les coûts de fonctionnement de cette commission, essentiellement liés à l'organisation de réunions plénières, sont nuls en 2020. Une seule réunion a pu avoir lieu et cette dernière a eu lieu en visioconférence.*
Comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques	Articles L. 213-21, L. 213-22, R. 213-77 et suivants du code de l'environnement	12	13,40	6,80	5,70	5	3	3	*Les variations des coûts de fonctionnement d'une année sur l'autre résultent du nombre de dossiers soumis à l'avis du Comité. En 2020, certaines réunions ont dues être réalisées à distance.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
3. Transition écologique									
Commission administrative de l'aviation civile	Articles R. 160-1 et suivants et R. 330-20 du code de l'aviation civile	12	0,28	0	1,10	3	0	3	*La rémunération du président fixée par l'arrêté du 17 novembre 2015 à 350 euros par séance, soit 1 050 euros pour 2020, n'était pas prise en compte auparavant la méthodologie de calcul des coûts étant différente. Elle est plafonnée par l'arrêté précité à 2 100 euros par an.*
Commission centrale de sécurité	Décret n° 2016-1693 du 9 décembre 2016 portant modification du décret n° 84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution	44	10,80	-	-	11	-	-	*Non renseigné.*
Commission consultative pour la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle à l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure	Arrêté du 28 juillet 1992 fixant les modalités d'obtention de l'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure	6	0	0	0	0	0	0	
Commission d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère	Arrêté du 4 septembre 2000 portant modalités d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère	13	0	0	0	2	2	2	
Commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment	Décret n° 2017-34 du 13 janvier 2017 portant création de la commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment	22	0	3	0	5	8	5	*Cette commission fonctionne en équilibrant les coûts de fonctionnement avec ceux versés par les demandeurs, les coûts de fonctionnement pour 2020 sont donc à l'équilibre.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
3. Transition écologique									
Commission ferroviaire d'aptitudes	Article L. 2221-8 du code des transports Décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains	6	0	0	0	24	27	27	
Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs	Articles L. 541-10 et D. 541-6-1 du code de l'environnement Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire	26	5,60	2,50	2,50	15	10	3	*Cette instance a remplacé la commission d'harmonisation et de médiation des filières (CHMF) et l'ensemble des commissions consultatives d'agrément existantes. Mise en place en juillet 2016, cette commission comprend une formation transversale et une formation par filière (composée de plusieurs formations de 24 à 40 membres). Les formations de filière ont été mises en place progressivement en 2016 et 2017.*
Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive	Article R. 413-2 du code de l'environnement	45	10	7,50	0	4	3	5	*Le coût de fonctionnement en 2020 est nul, suite à la crise sanitaire et à l'organisation de visioconférences exclusivement.*
Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers	Articles D. 118-2-1 à D. 118-2-3 du code de la voirie routière	23	48	67,20	39,80	5	6	6	*Les variations d'une année sur l'autre résultent du nombre de dossiers d'ouvrages soumis à l'avis de la commission et du nombre de réunions. La diminution observée en 2020 est également liée à la diminution des frais de déplacement, la plupart des réunions ayant eu lieu en distanciel.*
Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs	Article L. 542-3 du code de l'environnement	12	595,66	519,19	372,30	23	26	30	*Baisse conjoncturelle des frais de fonctionnement en 2019, accentuée en 2020 (des déplacements annulés, des évènements reportés, mais un plus grand nombre de réunions de coordination organisées essentiellement en visioconférence) en raison du contexte sanitaire.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
3. Transition écologique									
Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibiers	Articles L. 426-5 et R. 426-3 et suivants du code de l'environnement	15	1,70	3,10	0	4	6	3	*Du fait de la crise sanitaire, les coûts de fonctionnement sont nuls, les réunions ayant eu lieu en visioconférence.*
Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement	Loi n° 2013-316 du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte Décret n° 2014-1629 du 26 décembre 2014 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement.	22	10,20	8,50	12	7	6	7	*L'acquisition d'un logiciel de visioconférence sécurisé explique notamment la hausse des coûts de fonctionnement pour l'année 2020.*
Commission nationale des sanctions administratives	Articles L. 1452-1, L. 3452-3 et R. 3452-25 à R. 3452-42 du code des transports	16	0,75	0	1	3	0	3	*Indemnisation du président et du vice-président (250 € par dossier présenté) lors de deux réunions. Une réunion supplémentaire a été présidée par le nouveau président et le vice-président.*
Commission nationale d'évaluation du financement des charges de démantèlement des installations nucléaires de base et de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs	Articles L. 594-11 à L. 594-13 du code de l'environnement	10	0	0	0	0	0	0	
Commission supérieure des sites, perspectives et paysages	Articles L. 341-17 et R. 341-28 et suivants du code de l'environnement	31	3	3	1	6	5	5	*Crise sanitaire : 4 réunions tenues en format dématérialisé*
Commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières	Articles L. 161-3 et R. 161-4 à R. 161-6 du code de l'énergie	38	0	0	0	2	1	1	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
3. Transition écologique									
Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs	Articles L. 565-3, L. 566-4, D. 565-8 et D. 565-9 du code de l'environnement	38	8	9	8	5	6	8	*Les coûts de fonctionnement correspondent aux frais de restauration. Les réunions se sont tenues dans les locaux de l'administration ou en distanciel compte-tenu de la crise sanitaire, ce qui a limité les coûts de fonctionnement en 2020 par rapport au nombre de réunion.*
Conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile	Articles R. 425-4, R.425-5 et R. 425-8 du code de l'aviation civile	31	0	0	0	4	2	1	
Conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile	Articles R. 421-7 et R.421-8 du code de l'aviation civile	30	0	0	0	1	1	0	
Conseil national de l'air	Article L221-6-1 du code de l'environnement	49	3,10	8,10	3,70	2	5	5	*Contrairement à 2019, le conseil national de l'air n'a pas lancé de groupes de travail en 2020, ce qui explique des coûts de fonctionnement nettement plus bas.*
Conseil national de l'économie circulaire	Décret n° 2021-726 du 8 juin 2021 relatif au Conseil national de l'économie circulaire et modifiant certaines dispositions relatives à la Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs	40	0	0	0	0	0	0	*Anciennement « conseil national des déchets »*
Conseil national de l'information géographique	Décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011 relatif au conseil national de l'information géographique	35	8	8	4	42	43	21	*La crise sanitaire a fortement affecté l'organisation des travaux de cette commission. Les chantiers essentiels se sont maintenus, en privilégiant les réunions à distance.*
Conseil national de la chasse et de la faune sauvage	Articles L. 421-1 A et R. 421-1 à R. 421-5 du code de l'environnement	29	1,25	1	0	5	7	5	*Du fait de la crise sanitaire, les coûts de fonctionnement sont nuls, les réunions ayant eu lieu en visioconférence.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
3. Transition écologique									
Conseil national de la protection de la nature	Articles L.134-2 et R.134-20 et suivants du code de l'environnement	30	70	110	61	31	35	24	*Les coûts de fonctionnement de cette commission ont été sensiblement diminués du fait de la crise sanitaire (annulation de réunions) et du passage à la visioconférence (pas de frais de transport, d'hébergement, de logistique). Les 61 000 euros se répartissent donc en indemnités de participation aux réunions et indemnités pour la rédaction d'avis pour 20 000 euros et en frais de mission (déplacement terrain) pour 41 000 euros.*
Conseil national de la sûreté de l'aviation civile	Article D. 213-2 du code de l'aviation civile	35	0	0	0	2	2	1	
Conseil national de la transition écologique	Articles L.133-1 à L.133-4 et D.134-1 à D.134-7 du code de l'environnement	50	2,	2	0,10	8	6	6	*Le faible niveau de dépenses s'explique par le contexte exceptionnel de la crise sanitaire. En effet, deux réunions ont eu lieu en présentiel en janvier et février 2020, les quatre réunions suivantes ont été totalement dématérialisées.*
Conseil national du bruit	Articles L. 571-1-1, L. 571-2 et L571-6 et D. 571-98 à D. 571-104 du code de l'environnement	48	10,40	18,60	6,40	24	20	10	*Les coûts correspondent aux frais de déplacement des membres du conseil. Compte tenu de la crise sanitaire, seules quatre réunions se sont déroulées en présentiel et six en visioconférence.*
Conseil supérieur de l'aviation civile	Articles L. 6441-1 du code des transports et D. 370-1 et suivants du code de l'aviation civile	28	0	0	-	0	0	-	*Non renseigné.*
Conseil supérieur de l'énergie	Articles L. 142-41 et R. 142-21 à R. 142-31 du code de l'énergie	36	218	231		18	17	20	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
3. Transition écologique									
Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques	Articles D. 510-1 à D. 510-6 du code de l'environnement	45	26,50	23,20	14,99	8	7	11	*Les coûts de fonctionnement sont principalement issus de la prise en charge des frais de déplacements des membres et des pauses cafés et déjeuners. En 2020 sur les onze séances, quatre se sont déroulées en présentiel ce qui explique la baisse des coûts.*
Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire	Articles L. 125-34 à L. 125-40 du code de l'environnement	40	150	42	20	5	5	14	*Cette commission se réunit trimestriellement sous forme de réunions plénières extraordinaires. Les coûts de fonctionnement sont principalement issus de la prise en charge des frais de déplacements des membres (certains viennent de l'étranger) et de l'organisation des réunions. (en 2020: 4 réunions plénières et 10 groupes de travail)*
Haut conseil des biotechnologies	Articles L. 531-3 et suivants et R. 531-7 à R. 531-28 du code de l'environnement Décret n° 2008-1273 du 5 décembre 2008 relatif au haut conseil des biotechnologies	72	284	233	220	29	34	52	*La légère baisse des coûts de fonctionnement s'explique notamment par la situation sanitaire qui a contraint à organiser les réunions en distanciel.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
4. Education nationale, jeunesse et sports									
Comité consultatif du fonds pour le développement de la vie associative	Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination Décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 relatif au fonds pour le développement de la vie associative Décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative	25	0,20	0	0	5	3	4	*Le comité national a une fonction consultative dont l'activité est conditionnée par les projets de réformes. Ces réunions supplémentaires sont l'occasion de faire venir des experts qui sont remboursés de leurs frais. Ce fut le cas en 2018. En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, les réunions ont eu lieu en visio-conférence, n'entraînant pas de frais spécifiques.*
Comité d'histoire de l'éducation nationale	Décision au BO n°21 du 23 mai 2019	18	-	0	0	-	0	1	*Le comité créé et constitué au cours de l'année 2019 n'a pu initier ses travaux avant l'année 2021. Le contexte sanitaire comme l'absence de secrétariat général jusqu'au début de l'année 2021 n'a pas permis de traduire dans les faits le programme de travail dressé en 2020 et enrichi en 2021.*
Comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports	Arrêté du 3 novembre 2017 portant création d'un comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports	30	-	-	13	-	-	1	*Depuis le transfert du comité dans le nouveau périmètre du MENJS, un secrétariat général a été créé en janvier 2021. Une réunion plénière annuelle s'est tenue en 2020.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
4. Education nationale, jeunesse et sports									
Comité ministériel de transaction	Article 24 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance Décret n° 2018-1029 du 23 novembre 2018 relatif aux comités ministériels de transaction Arrêté du 18 février 2019 portant création et composition du comité ministériel de transaction des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	3	-	0	0	-	0	1	*En 2020, le comité s'est réuni une fois en audioconférence.*
Commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs	Décret n° 2019-346 du 20 avril 2019 modifiant les dispositions du code du sport	18	-	0,25	0	-	1	0	*Aucune réunion de la CERFRES ne s'est tenue en 2020 en raison de la crise sanitaire.*
Commission de reconnaissance des qualifications	Articles R. 212-84, D. 212-84-1 et A. 212-175-10 du code du sport	9	1	1	0,50	12	12	12	*La baisse des coûts de fonctionnement s'explique par la tenue de neuf réunions sur douze à distance en 2020 en raison de la crise sanitaire et, en conséquence, d'une non prise en charge des frais de transport des membres de la commission.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
4. Education nationale, jeunesse et sports									
Commission nationale de sécurité des enceintes sportives	Articles R. 312-22 et suivants du code du sport	13	0	0	0	4	5	1	*Le nombre de réunions de la CNSES dépend des travaux envisagés par les propriétaires d'enceintes sportives ayant un impact ou non sur les conditions d'homologation desdites enceintes. En raison de la crise sanitaire, la quasi-totalité des dossiers de demande d'homologation 2020 ont été gelés par les propriétaires.*
Commission professionnelle consultative "Sport et animation"	Article L. 6113-3 et R. 6113-21 à R. 6113-26 du code du travail Décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019 instituant les commissions professionnelles consultatives (CPC) chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État	21	-	1	0,50	-	1	3	*La CPC « sport et animation » est chargée d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État. Sur les trois réunions de la CPC tenues en 2020, deux ont été organisées en visioconférence.*
Commissions professionnelles consultatives	Articles L. 6113-3 et 6113-21 à R. 6113-26 du code du travail Décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019 instituant les commissions professionnelles consultatives (CPC) chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat	620	354	375	130	40	23	15	*Le nombre de réunions et les coûts de fonctionnement, correspondant aux frais de déplacement pour les réunions, ont été réduits en 2020 en raison de la crise sanitaire, avec l'organisation de visio-conférences.*
Conseil d'évaluation de l'école	Articles L. 241-12 et D. 241-36 du code de l'éducation	14	-	0		-	0		

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
4. Education nationale, jeunesse et sports									
Conseil national de la vie lycéenne	Articles D. 511-59 et suivants du code de l'éducation	64	8	4	4	2	1	1	
Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public	Articles D. 551-7 à D. 551-9 et D. 551-12 du code de l'éducation	25	0	0	0	6	6	5	*Une des six séances a été annulée en raison de la crise sanitaire.*
Conseil supérieur de l'éducation	Articles L. 231-1 et suivants et R. 231-1 et suivants du code de l'éducation.	98	14,30	18,21	13,36	15	12	13	*En raison de la crise sanitaire neuf réunions se sont tenues par visio-conférences, avec prestation de vote électronique par un prestataire extérieur, deux séances en présentiel et deux autres par échanges d'écrits dématérialisés, ce qui explique la baisse du coût de fonctionnement. En outre, le nombre de réunions organisées dépend de l'activité légistique.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
4. Education nationale, jeunesse et sports									
Conseil supérieur des programmes	Articles L. 231-14 à L. 231-17 et D. 231-34 à D. 231-42 du code de l'éducation	18	866,37	17,18	20	38	36	20	*Les variations de l'activité du Conseil dépendent des saisines ministérielles et du programme annuel de travail qui lui est confié. Aussi, les coûts de fonctionnement fluctuent en fonction du nombre de réunions organisées par l'instance et requises pour pouvoir répondre aux saisines, mais également selon le nombre d'experts sollicités et la périodicité des réunions de travail.* *Les coûts de fonctionnement du CSP comprennent les frais du Secrétariat général en qualité de fonction support de l'instance, le paiement des vacations des experts, ainsi que l'indemnisation des personnalités qualifiées. L'année 2018 avait été exceptionnelle du fait de l'ampleur de la réforme du lycée du point de vue des dépenses de fonctionnement.*
Conseil supérieur des sports de montagne	Articles D. 142-26 et suivants du code du sport	43	1,20	1,20	1,20	6	6	7	*En raison de la crise sanitaire, 4 instances sur 7 se sont tenues en visioconférence.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
4. Education nationale, jeunesse et sports									
Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle	Articles L. 312-8 et D. 312-7 et suivants du code de l'éducation	30	0	81	80	2	2	1	*L'organisation mise en place s'est prolongée sur les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, à savoir :* *- le MENJS assure la rémunération de l'un des deux agents mis à disposition du HCEAC ;* *- le MENJS verse 12 500 euros par an à l'INHA au titre de l'occupation des bureaux en son sein.* *En raison de la crise sanitaire, le HCEAC ne s'est réuni qu'une seule fois en 2019-2020.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Collège national de second examen du rescrit	Articles L. 80 CB et R* 80 CB-2 à R* 80 CB-6, A 80 CB-3-1 à A 80 CB-6-1 et du livre des procédures fiscales	6	0	0	0	5	8	10	
Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières	Articles L. 614-2, D. 614-2 et D. 614-3 du code monétaire et financier Articles L. 411-2, R. 411-2 et R. 411-3 du code des assurances	18	0	0	0	13	12	17	
Comité consultatif du secteur financier	Articles L. 614-1, D. 614-1 et D. 614-3 du code monétaire et financier articles L. 411-1, R. 411-2 et R. 411-3 du code des assurances	32	37,94	41,63	46,60	48	36	26	*L'augmentation des coûts de fonctionnement s'explique essentiellement par la nécessité de recourir à des solutions de réunions externes (location de salles et de solutions de sonorisation et vidéos), pour les séances plénières (les réunions des groupes de travail se faisant exclusivement sous forme de visio-conférence), puisque les salles de réunions de la Banque de France étaient préemptées par des réunions prioritaires liées à la crise sanitaire.*
Comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics	Articles R. 2197-1 et suivants du code de la commande publique	6	11	9,60	9,30	9	4	3	
Comité de l'abus de droit fiscal	Article L. 64 du livre des procédures fiscales Article 1653 C du code général des impôts	7	7,90	12,20	6,60	9	11	7	*La baisse des coûts de fonctionnement et du nombre de réunion est liée à la pandémie.*
Comité de suivi et de propositions de la convention visant à améliorer l'accès à l'emprunt et à l'assurance des personnes présentant un risque de santé aggravé	Articles L. 1141-2 et suivants du code de la santé publique	23	0	0	0	7	5	4	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Comité du contentieux fiscal, douanier et des changes	Loi n°77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière Articles 460 et suivants du code des douanes Articles 396 ter A et s. du code général des impôts annexe 2	16	27,30	21,90	22,70	41	33	36	*La légère progression des coûts de fonctionnement du Comité du contentieux fiscal, douanier et des changes est directement corrélée à l'augmentation du nombre de séances (36 en 2020 contre 33 en 2019) au cours desquelles 123 dossiers ont été examinés soit environ un quart supplémentaire par rapport à 2019 (100). Ce supplément d'activité s'explique par les importantes difficultés financières rencontrées par de nombreuses entreprises dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19.*
Comité du label	Décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique Arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du comité du label de la statistique publique	33	0	0	0	18	19	24	*Compte tenu de la crise sanitaire, l'année 2020 a été atypique en termes de nombre de séances, certaines ont été dédoublées pour les alléger (réunion en visioconférence). Certains dossiers ont fait l'objet d'un examen en procédure d'urgence.*
Comité du secret statistique	Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques Décret n° 2009-318 modifié du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique, au comité du secret statistique et au comité du label de la statistique publique	24	0	0	0	4	4	4	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Comité ministériel de transaction	Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance Décret n° 2018-1029 du 23 novembre 2018 relatif aux comités ministériels de transaction	3	-	0	0	-	4	1	*Le comité ministériel de transaction n'a pas de coût de fonctionnement et n'a pas connu d'évolution de ses membres, et s'est réuni une seule fois en 2020.*
Comité pour les métaux stratégiques	Décret n° 2011-100 du 24 janvier 2011 portant création du comité pour les métaux stratégiques	23	0	0	0	5	10	4	*Pas d'évolution du coût de fonctionnement. Pour son fonctionnement administratif, il s'appuie exclusivement sur les services de la DGALN, et sur le BRGM pour les études techniques. Un budget DGALN-BRGM dédié à la veille sur les métaux permet au BRGM de produire plusieurs fiches de criticité, de présenter des analyses technico-économiques de marché des métaux critiques.*
Commission consultative relative au refus d'agrément pour déduction fiscale	Article 217 undecies du code général des impôts dans sa rédaction issue de l'article 31 de la loi de programme pour l'outre-mer n° 2003-660 du 21 juillet 2003 Articles 46 quaterdecies V et 46 quaterdecies W de l'annexe III au code général des impôts	9	0	0	0	4	1	1	*Elle ne dispose d'aucun budget propre, aucun ETP n'est mis à sa disposition. Les coûts qu'elle occasionne sont du temps agents (plusieurs administrations y sont représentées), impossible à chiffrer toutefois.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Commission d'examen des pratiques commerciales	Articles L. 440-1 et D. 440-1 et suivants du code de commerce	26	3,70	3,70	2,70	5	5	5	*Les coûts réels de fonctionnement pour l'année 2020 se décomposent ainsi : prestations d'impression 2434 €, prestations de reprographie 180 € et documentation 57 €. Par ailleurs, un agent de la DGCCRF assure le secrétariat de la CEPC (0,5 ETP). Enfin, la crise sanitaire a eu un effet sur les travaux de la CEPC, entrainant, notamment, une baisse des dépenses liées aux fournitures de bureau ou aux consommables informatiques.*
Commission de certification des comptes des organismes payeurs FEAGA FEADER	Décret n° 2007-805 du 11 mai 2007 instituant une commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles	5	43	48	26	11	13	16	*Les coûts de fonctionnement résultent pour l'essentiel du service d'audit. Il n'y a pas d'autres coûts pour la Commission délibérante que les indemnités forfaitaires versées à ses membres en fonction de leur présence aux réunions et dans la limite de 10 réunions/an. Les dépenses liées aux frais de déplacements ont nettement diminué en raison de la crise sanitaire.*
Commission de concertation du commerce	Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination. Décret n°2015-1311 du 19 octobre 2015. Arrêté du 24 avril 2019 portant renouvellement de la commission de concertation du commerce	49	0	0	0	0	1	0	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Commission des clauses abusives	Articles L. 822-4 et suivants et R. 822-18 à R. 822-32 du code de la consommation	13	8,80	16	23	5	9	7	*Le budget 2020 de la CCA a été augmenté pour permettre à cette instance de mener à bien ses travaux. L'activité de la CCA avait été interrompue en 2019, faute de budget suffisant. Un engagement supplémentaire de crédits lui avait alors été alloué pour lui permettre de poursuivre ses travaux.*
Commission des comptes commerciaux de la Nation	Décret n° 63-100 du 8 février 1963 portant création d'une commission des comptes commerciaux de la nation Décret n° 77-297 du 27 mars 1997 portant réforme de la commission des comptes commerciaux de la nation Arrêté du 3 mai 2017 portant nomination des comptes commerciaux de la nation.	40	2	2	2	2	2	2	
Commission des garanties et du crédit au commerce extérieur	Loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier Décret n° 49-1077 du 4 août 1949 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission des garanties et du crédit au commerce extérieur	10	0	0	0	28	24	24	
Commission interministérielle de coordination des contrôles sur les opérations et les bénéficiaires et redevables relevant des Fonds communautaires agricoles de garantie	Décret n° 96-389 du 10 mai 1996 instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles sur les opérations et les bénéficiaires et redevables relevant des Fonds communautaires agricoles de garantie	12	96	93	93	9	9	8	*Les frais de fonctionnement recouvrent les frais de déplacement des membres.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Commission interministérielle de coordination des réseaux et des services de communications électroniques pour la défense et la sécurité publique	Article D. 1334-4-2 et R 1334-2 du code de la défense	26	0	0	0	3	3	3	*Commission indispensable pour le fonctionnement des communications d'urgence*
Commission nationale d'évaluation du recensement de la population	Décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique Arrêté du 17 juin 2009 relatif aux modalités d'organisation de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population	34	1	1	0	2	2	2	
Commission nationale des sanctions	Articles L. 561-38 et suivants et R. 561-43 et suivants du code monétaire et financier	7	7,39	12,60	14,30	22	26	22	*Les coûts de fonctionnement correspondent à 14 298,44 de frais de déplacement. En effet, un des membres a été absent plusieurs mois pour raison médicale. Pour 2021, il se peut donc que la dépense soit plus importante.*
Commission nationale des services	Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination Décret n° 2013-666 du 23 juillet 2013 relatif à la Commission nationale des services	67	0	0	0	2	2	2	*L'instance a vocation à être supprimée.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Commission nationale des titres-restaurant	Articles R. 3262-36 et suivants du code du travail Arrêté du 3 mars 1978 relatif à la commission des titres-restaurant	21	461	385	380	48	45	43	*Coûts de fonctionnement annuels stables. L'activité est toujours très soutenue avec un nombre de réunions stable par rapport aux années précédentes. Le nombre de demandes d'agrément permettant d'accepter les titres-restaurant reçues au Secrétariat Général de la CNTR reste stable et est toujours important (30000 demandes annuelles en moyenne). Le Secrétariat Général de la CNTR assure toujours les missions fixées par l'article R.3262-36 du code du travail L'instance a vocation à être supprimée.*
Commission pour la désignation des agents des douanes des catégories A et B habilités à effectuer des enquêtes judiciaires	Articles 28-1 et R. 15-33-1 et 15-33-2 du code de procédure pénale	10	0	0	0	0	0	0	*Pas de commission officiers de douane judiciaire (ODJ) en 2020 Aucun coût de fonctionnement. La commission est composée d'agents de la direction générale des douanes et droits indirects et de magistrats qui sont sollicités au sein d'instances franciliennes.*
Commission supérieure du numérique et des postes	Articles L. 125 et D. 570 à D. 593 du code des postes et des communications électroniques	17	16,87	15,57	6,15	5	15	20	*En 2020, les frais de fonctionnement de la CSNP ont enregistré une baisse de 62 % par rapport à 2019 du fait du confinement et des restrictions de déplacements (baisse de 44,5 % des frais de mission et de 73% des frais de représentation). La CSNP a maintenu une activité importante en 2020 : - 20 séances plénières - 45 auditions et groupes de travail - 11 avis rendus - 17 participations à des colloques ou conférences (présentiel et visioconférence).*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Commissions techniques spécialisées des instruments de mesure	Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 8 mars 2002 relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure.	57	0	0	0	2	1	2	
Conseil consultatif de gestion du corps des administrateurs des postes et télécommunications	Décret n° 94-892 du 13 octobre 1994 portant création d'un conseil consultatif de gestion du corps des administrateurs des postes et télécommunications	9	0	0	0	0	0	0	
Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Articles D. 561-51 et suivants du code monétaire et financier	24	0	0	0	3	6	5	
Conseil de l'immobilier de l'Etat	Article L.4211-1 du code de la propriété des personnes publiques Décret n° 2006-1267 du 16 octobre 2006 instituant un Conseil de l'immobilier de l'État	14	624	685	577,46	16	32	15	*Les auditions du Conseil de l'immobilier de l'État sont passées de 32 à 15 en raison de la crise sanitaire, de l'abrogation de l'ancien décret du CIE remplacé par celui du 20 avril 2020 et de la publication le 14 septembre 2020 de l'arrêté portant nomination de ses membres. Les membres du CIE exercent leurs fonctions à titre bénévole. Ils ne bénéficient d'aucun frais de déplacement. Le coût de fonctionnement 2020 correspond à la rémunération des agents exclusivement affectés au secrétariat général du conseil (pour 573 812 euros) et à 3 651 euros de frais hors masse salariale. L'écart par rapport à 2019 est lié à la présence de 5 agents sur toute l'année et une arrivée d'agents seulement en décembre 2020.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Conseil de normalisation des comptes publics	Loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002 Arrêté du 28 novembre 2016 relatif au conseil de normalisation des comptes publics	240	1 245	1 155	1 322	100	106	84	*En 2020, le CNOCP bénéficiait de 9,8 ETPT pour une masse salariale de 1 301 422 € (1 127 451 € pour les rémunérations et 173 971€ pour les indemnités versées). L'augmentation de masse salariale en 2020 s'explique par un effectif rémunéré sur une année pleine, contrairement à l'année 2019.*
Conseil national de l'industrie	Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil national de l'industrie	46	0	0	0	4	6	6	
Conseil national de l'information statistique	Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques Décret n° 2009-318 modifié du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique, au comité du secret statistique et au comité du label de la statistique publique	44	43	49	22	24	20	13	
Conseil national de la consommation	Articles D. 821-1 et suivants du code de la consommation	90	0	0	0	22	14	20	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
5. Economie, finances et relance									
Conseil national du numérique	Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination Décret n° 2017-1677 du 8 décembre 2017 relatifs au conseil national du numérique	30	87	86	57	5	10	7	*Les coûts de fonctionnement du Conseil ont été moindres du fait de la crise sanitaire. Le nombre de réunions des années précédentes (2018 et 2019) ont aussi été corrigées afin de ne prendre en compte que les réunions en plénière (et non toutes les réunions de cette instance).*
Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire	Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire Décret n° 2015-732 du 24 juin 2015 relatif au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire	72	0,30	1	0	17	26	36	*Il n'y a pas eu de de demande de remboursement et les réunions ont été pour l'essentiel en dématérialisé.*
Observatoire économique de la commande publique	Articles R2196-2 et s. du code de la commande publique (crée par le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique) Arrêté du 22 mars 2019 relatif au fonctionnement et à la composition de l'observatoire économique de la commande publique	22	0	0	0	2	2	0	*Aucune réunion ne s'est tenue en 2020.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
6. Armées									
Comité ministériel de transaction des armées	Article L. 423-2, articles R. 423-4 et R. 423-5, articles D. 423-6 et D. 423-7 du code des relations entre le public et l'administration	3	-	0	0	-	3	3	
Commission armées jeunesse	Décret n° 55-814 du 22 juin 1955 relatif aux commissions ministérielles de la jeunesse Arrêté du 22 novembre 1955 modifié fixant la composition et le mode de fonctionnement de la commission de la jeunesse au ministère de la défense nationale et des forces armées	91	83,5	81,90	16,66	68	48	31	*La crise sanitaire a réduit le nombre de réunions qui ont essentiellement été organisées en visioconférence. Les frais liés à l'organisation en présentiel de ces réunions ont ainsi été réduits.*
Commission de déontologie des militaires	Articles L. 4122-5, R.* 4122-18 et R.* 4122-19 du code de la défense	11	37	37	37	11	11	11	
Commission interministérielle de contrôle (Salon international de l'aéronautique et de l'espace)	Arrêté du 30 juin 2003 relatif à la réglementation de la manifestation aérienne organisée dans le cadre du Salon international de l'aéronautique et de l'espace	4	0	0	0	0	4	0	*Cette commission ne se réunit que dans le cadre de la tenue du Salon international de l'aéronautique et de l'espace qui a lieu tous les deux ans.*
Conseil général de l'armement	Articles D. 3331-1 et suivants du code de la défense	18	0	0	0	1	0	1	
Conseil permanent des retraités militaires	Art. R. 4124-26 du code de la défense Arrêté du 29 août 2016 portant organisation et fonctionnement du conseil permanent des retraités militaires	13	3,50	1,75	0,83	2	1	2	*La différence importante de coût de fonctionnement provient d'une baisse significative du recours aux remboursements d'hébergements.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
6. Armées									
Conseil scientifique de l'observatoire de la santé des vétérans	Décret n° 2004-524 du 10 juin 2004 portant attributions et organisation de l'Observatoire de la santé des vétérans	8	0,50	0,50	0	3	3	4	*Aucun frais de déplacement pour l'organisation des réunions en 2020 qui se sont déroulées en visioconférence. Pour mémoire, les huit membres sont bénévoles.*
Conseil supérieur de la fonction militaire	Art. L. 4124-1 et art. R. 4124-1 à R. 4124-5 du code de la défense Arrêté du 25 septembre 2020 fixant la composition du conseil supérieur de la fonction militaire et des conseils de la fonction militaire et les modalités de désignation de leurs membres	61	440	559	210,75	37	43	34	*La crise sanitaire a réduit le nombre de réunions et a conduit à réaliser de nombreuses activités à distance, justifiant ainsi la baisse du coût de fonctionnement.*
Conseil supérieur de la réserve militaire	Articles L. 4261-1 et D. 4261-1 et suivants du code de la défense	30	6,90	7,50	0	1	1	0	*Eu égard à la situation sanitaire, notamment aux restrictions liées au nombre de participants aux réunions, le Conseil supérieur de la réserve militaire n'a pas été réuni en 2020.*
Haut comité d'évaluation de la condition militaire	Articles L. 4111-1 et D. 4111-1 et suivants du code de la défense	9	30,05	24,07	9,78	28	28	33	*En 2020, la crise sanitaire a conduit à réaliser de nombreuses activités à distance, justifiant ainsi la baisse du coût de fonctionnement.* *En outre, il n'y a eu aucun déplacement en outre-mer ou à l'étranger. Enfin, l'impression du 14ème rapport annuel de la condition militaire, prévue en 2020, a eu lieu en janvier 2021, contribuant également à la diminution des coûts de fonctionnement.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
7. Intérieur									
Comité des finances locales	Articles L. 1211-1 et suivants et R. 1211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales	43	697,95	714,71	705,12	12	10	9	*La vacance de postes de contractuels pendant quelques mois a produit une diminution des coûts de fonctionnement ainsi que la diminution du nombre de réunions.*
Commission chargée de vérifier l'aptitude des personnes nommées dans le corps des sous-préfets	Décret n° 64-260 du 14 mars 1964 portant statut des sous-préfets	6	0,22	0,22	0,27	2	3	7	*Trois commissions différentes selon les publics concernés : 8-1-1: 3 réunions, 5 membres / 8-1-2: 2 réunions, 4 membres / 8-1-3: 2 réunions, 5 membres Coût: plateaux repas (125 €) et restaurant administratif (150 €).*
Commission compétente pour l'attribution de la qualité d'officier de police judiciaire aux militaires de la gendarmerie et aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale	Articles 16, 16-2, 16-3 et R. 3 à R. 10 du code de procédure pénale	12	55,10	70,60	29,55	6	7	8	*La commission est constituée du jury de l'examen technique et de la commission. Deux sessions ont lieu chaque année. En 2020 : - une en janvier avec deux épreuves écrites et une épreuve orale - une en juin avec seulement deux épreuves écrites. Pas de transport, ni d'hébergement car pas d'oral.*
Commission consultative des jeux de cercle et de casinos	Articles R. 321-7 à R. 321-12 du code de la sécurité intérieure	11	3,70	2,89	2,99	8	5	5	
Commission consultative des polices municipales	Articles L. 514-1 et R. 514-1 à R. 514-11 du code de la sécurité intérieure	24	0,90	2,29	0	1	1	0	*L'absence de réunion de cette commission est liée à la crise sanitaire et il n'est pas prévu qu'elle soit supprimée.*
Commission consultative sur l'évaluation des charges	Articles L. 1211-4-1 et R. 1212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales	22	0,75	0,71	0	1	1	2	*Les deux réunions de cette commission ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2020. Les factures ont été réglées en 2021, d'où l'absence de coût de fonctionnement pour l'année 2020.*
Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France	Articles D. 211-5 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile Arrêté du 4 décembre 2009 relatif aux modalités de	5	32,37	36,36	24,34	62	61	52	*La baisse du coût de fonctionnement, et du nombre de réunions, de cette commission en 2020 s'explique par les conséquences de la crise sanitaire, qui a conduit : - à suspendre les séances de la*

	fonctionnement de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France								*commission du 18 mars au 20 mai 2020, - et ensuite, à organiser des réunions en se limitant au quorum fixé par les textes, c'est-à-dire que seuls le Président et 2 membres de la commission ont siégé de mai à décembre 2020 alors que le format normal, garantissant l'interministérialité de l'instance, prévoit que le Président et 4 membres de la commission soient convoqués (un de la juridiction administrative, un représentant le ministère des affaires étrangères, un représentant le ministère de l'intérieur et un représentant le ministère chargé de l'immigration) .*
Commission nationale consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives	Articles L. 332-18 et R. 332-10 et suivants du code du sport	8	0	0	0	0	0	0	
Commission nationale d'examen des circuits de vitesse	Articles R. 331-35 à R. 331-44 du code du sport	8	1	1	1	10	7	8	*En 2020 les membres de la commission ont visité 9 circuits et se sont réunis à 8 reprises. Ils ont par ailleurs émis un avis sur chacun des 8 arrêtés préfectoraux de renouvellement d'homologation ou modificatifs d'homologation.*
Commission nationale de la vidéoprotection	Articles L. 251-5, L. 251-6 et R. 251-1 à R. 251-6 du code de la sécurité intérieure	20	0	0	0	0	0	0	*Cette commission ne se réunit plus depuis 2015, et sa suppression a été réalisée (avec effet différé au 1er juillet 2022) par l'article 84 de la loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination.*
Commission nationale de protection et de réinsertion	Article 706-63-1 du code de procédure pénale	8	2,14	0,67	0,67	5	2	3	*Les coûts sont essentiellement liés aux frais de déplacement des membres de la commission en poste en régions. En l'occurrence, la réunion supplémentaire de 2020 n'a engendré aucun frais de déplacement supplémentaire.*
Commission nationale des experts en automobile	Articles L. 326-5, R. 326-14 et D. 326-15 du code de la route	13	0	0	0	3	3	0	

Commission pour la désignation des agents des services fiscaux des catégories A et B habilités à effectuer des enquêtes judiciaires	Articles 28-2 et R. 15-33-29-5 et suivants du code de procédure pénale	9	0	0	0	0	0	0	*Cette commission n'a pas vocation à être supprimée, sa mission n'étant pas uniquement consultative mais juridiquement engageante (attribution ou non d'une qualification judiciaire permettant de mener des enquêtes pénales : code de procédure pénale R15-33-29-5). Un nouveau recrutement est par ailleurs prévu en 2021/2022 avec une réunion de la commission en 2022.*
Commission technique consultative sur les demandes d'agrément des dispositifs de nouvelles technologies et de transports de fonds	Articles R. 613-47 et R. 613-57 du code de la sécurité intérieure	6	0	0	0	1	3	0	*La commission ne s'est pas réunie en 2020 à cause de la crise sanitaire. Une première réunion de rattrapage s'est tenue le 8 juin 2021 avec un ordre du jour chargé (15 dossiers)*
Conférence nationale des services d'incendie et de secours	Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile Décret n° 2004-1156 du 29 octobre 2004 relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence nationale des services d'incendie et de secours	43	4,75	3,20	3,70	4	3	4	
Conseil national d'évaluation des normes	Articles L. 1212-1 à L. 1212-4 et R. 1213-1 à R. 1213-30 du code général des collectivités territoriales	36	11,06	6,58	8,81	17	23	15	*Les demandes de remboursement des frais de déplacement des membres de cette commission ont été plus importantes en 2020.*
Conseil national de la formation des élus locaux	Articles L. 1221-1 et R. 1221-1 à R. 1221-11 du code général des collectivités territoriales	24	4,78	6,57	2,36	6	6	2	*Il y a eu moins de réunions en 2020, et donc moins de coûts de fonctionnement en raison de la crise sanitaire et la fin du mandat des membres de la commission au 24/07/2020.*
Conseil national de la sécurité routière	Article L. 130-10 du code de la route Décret n° 2001-784 du 28 août 2001 portant création du conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret n° 75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière	66	1,20	2,65	0	0	1	0	*2020 était l'année de renouvellement du mandat des membres, avec la crise sanitaire du Covid-19 le processus a été perturbé et n'a pu aboutir que début 2021.*
Conseil national des opérations funéraires	Articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à D. 1241-8 du code	31	6,25	7,71	2,13	23	16	12	*En raison de la crise sanitaire : trois réunions plénières se sont déroulées (en visioconférence + 3 consultations*

	général des collectivités territoriales								*écrites en urgence) et des réunions des groupes de travail reportées, d'où la baisse des coûts de fonctionnement car pas de remboursement de frais de transport/hôtel.*
Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires	Articles L. 723-21 et D. 723-64 à D. 723-72 du code de la sécurité intérieure	24	0	0	0	2	1	0	
Conseil supérieur de l'éducation routière	Articles D. 214-1 et suivants du code de la route	29	0,23	0,07	0	3	1	2	*En raison de la crise sanitaire, la réunion du cette commission du 12 octobre 2020 s'est déroulée en visio conférence, d'où la baisse des coûts de fonctionnement.*
Conseil supérieur de la fonction publique territoriale	Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale Décret n° 84-346 du 10 mai 1984 relatif au conseil supérieur de la fonction publique territoriale	40	74,57	112,49	54,82	82	63	42	*En raison de la crise sanitaire, le nombre de réunions en présentiel s'est réduit. A ces réunions, il convient d'ajouter 2 autres en format groupe de travail.*
Observatoire des finances et de la gestion publique locale	Article L. 1211-4 du code général des collectivités territoriales	16	305,85	325,99	305,72	10	7	4	*Le coût de fonctionnement de cette commission inclus aussi bien les frais liés à l'organisation de réunions, que le support et la rémunération des contractuels. Le nombre de réunions n'a donc que très peu d'impact sur le coût global de fonctionnement.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
8. Travail, emploi et insertion									
Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales	Décret n° 98-1080 du 30 novembre 1998 portant création d'un comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales	16	0	0	0	4	6	4	
Commission d'évaluation de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles	Loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001 de financement de la sécurité sociale pour 2002 (article 54) Articles L. 176-1 et L. 176-2 du code de la sécurité sociale Arrêté du 14 février 2011 relatif à la composition de la commission prévue à l'article L. 176-2 du code de la sécurité sociale	12	0	0	0	0	0	0	*Les travaux de la commission sont organisés tous les trois ans. Ils devaient se tenir en 2020 mais ont été reportés par l'article 99 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 du fait de la crise sanitaire. Sept réunions ont ainsi été organisées en 2021.*
Commission de labellisation du label diversité	Décret n° 2008-1344 du 17 décembre 2008 relatif à la création d'un label en matière de promotion de la diversité et de prévention des discriminations dans le cadre de la gestion des ressources humaines et à la mise en place d'une commission de labellisation Décret n° 2019-296 du 9 avril 2019 relatif à la commission de labellisation du label diversité	20	-	0	0	-	8	4	*La réduction du nombre de réunions est liée à la crise sanitaire.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
8. Travail, emploi et insertion									
Comité de suivi de l'expérimentation de l'accompagnement des transitions professionnelles	Article 78 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel Décret n° 2018-990 du 14 novembre 2018 relatif à l'expérimentation par les entreprises adaptées d'un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés vers les autres employeurs Arrêté du 14 février 2020 portant approbation du cahier des charges « Expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles dans le cadre du contrat à durée déterminée Tremplin »	19	-	0	0		9	5	*En terme de coûts de fonctionnement, l'organisation (la présidence et le secrétariat) de ce comité de suivi de l'expérimentation ne nécessite aucune dépense externe et mobilise uniquement du temps de travail des chargés de missions de la Mission de l'emploi des travailleurs handicapés (METH) et du sous-directeur des parcours d'accès à l'emploi. Les participants extérieurs à l'administration ne bénéficient par ailleurs d'aucun remboursement de frais.*
Commission nationale de conciliation des conflits collectifs de travail	Articles L. 2522-1 à L. 2522-7, articles R. 2522-3 et R. 2522-4, articles R. 2522-8, R. 2522-13 et suivants du code du travail	12	0	0	0	0	0	0	
Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle	Articles L. 2271-1 à L. 2272-2, R. 2272-1 à R.2272-16 du code du travail	40	2,00	2,00	0	18	19	3	*La baisse significative du nombre de réunions en 2020 s'explique par le fait que seules les réunions en plénière ont été comptabilisées contrairement aux années précédentes. Avec la comptabilisation du nombre de réunions des sous-commissions, le nombre de réunions s'élève à 53. Ce chiffre élevé s'explique par les nombreux textes réglementaires soumis à l'avis de cette instance et pris dans le cadre de la gestion des crises sanitaire, économique et sociale liée à la Covid-19.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
8. Travail, emploi et insertion									
Commissions professionnelles consultatives	Article L. 6113-3, articles R. 6113-21 à R.6113-26 du code du travail Décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019 instituant les commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat.	140	667,00	569,00	564,00	66	44	50	*Depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019, les onze commissions professionnelles consultatives (CPC) sont désormais interministérielles (auparavant, chaque ministère certificateur disposait de sa ou de ses propres CPC). En vertu de l'article 15 du décret du 13 septembre 2019, les frais occasionnés par les déplacements des membres des CPC sont pris en charge par le ministère qui assure l'organisation administrative et matérielle de la commission. Le ministère du travail assure l'organisation administrative et matérielle des CPC « Commerce », « Construction » et « Services aux entreprises ». Le coût de fonctionnement renseigné inclut donc les coûts des CPC « Commerce », « Construction » et « Services aux entreprises ») ainsi que le coût des groupes de travail organisés par le ministère du travail pour préparer les avis des 11 CPC. Les coûts renseignés sont des coûts complets (incluant les coûts des équipes de l'Afpa affectés à l'organisation des CPC).*
Conseil d'orientation sur les conditions de travail	Articles L. 4641-1 à L. 4641-3, R. 4641-1 à R. 4641-4 du code du travail	54	25,40	28,20	11,13	45	47	44	*Le nombre de réunions du Conseil d'orientation sur les conditions de travail est resté élevé en 2020 (14 réunions au titre de l'orientation et 30 réunions consultatives) en raison de la réforme Lecoq qui s'est poursuivie mais également du bilan du Plan de santé au travail (PST) 3 et de l'engagement des travaux sur le PST 4.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
8. Travail, emploi et insertion									
Conseil de l'inclusion dans l'emploi	Décret n° 2018-1002 du 19 novembre 2018 relatif à la création du conseil de l'inclusion dans l'emploi	24	0	1,14	0	1	4	0	*Dans le contexte de crise sanitaire exceptionnelle, le dialogue avec les réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'est adapté au profit d'échanges réguliers avec la ministre déléguée à l'insertion, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte d'ambition pour l'IAE et du soutien à l'enjeu de croissance exceptionnel du secteur.*
Conseil supérieur de la prud'homie	Articles L. 1431-1 et L. 1431-2, R. 1431-1 à R. 1431-16 du code du travail	28	6,30	10,30	3,10	3	5	3	*L'activité du Conseil supérieur de la prud'homie a été réduite en 2020 compte tenu notamment du contexte sanitaire. Deux consultations du CSP par voie électronique ont été organisées au début de la crise sanitaire pour pallier l'impossibilité de réunir l'instance. Deux réunions plénières ont eu lieu en distanciel en juin et octobre. Enfin, une réunion de la commission permanente a eu lieu en présentiel début 2020.*
Haut Conseil du dialogue social	Articles L. 2122-11 et L. 2122-13, R*. 2122-1 à R*. 2122-5 du code du travail	16	4,50	5,70	4,20	4	4	5	*L'activité du Haut Conseil du dialogue social s'est intensifié en 2020, dernière année du cycle et année préparatoire à la mesure de l'audience. L'activité de préparation de l'élection syndicale TPE a été particulièrement soutenue, avec la réunion des partenaires sociaux sous forme de groupes de travail (cinq réunions du groupe de suivi du HCDS en 2020). En raison de la crise sanitaire, la majorité des réunions du HCDS se sont tenues à distance.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
9. Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales									
Commission chargée de l'examen du respect des obligations de réalisation de logements sociaux	Articles L. 302-9-1-1 et R. 302-26 du code de la construction et de l'habitation	14	0	0	0	11	5	7	
Commission d'agrément des contrôleurs techniques de la construction	Articles R 125-1 à R 125-11 du code de la construction et de l'habitation	14	11,90	14	14	5	6	4	*Les coûts de fonctionnement sont identiques à ceux des exercices précédents. Le montant total des coûts correspond au paiement des rapporteurs ainsi que de la prestation de la société en charge de réaliser les comptes-rendus de réunion. Les rapporteurs sont payés en fonction du nombre de dossier dont ils ont la charge sur une année. Le prestataire chargé des comptes-rendus est payé le même montant pour chaque réunion pour laquelle il est missionné. Ces montants varient en fonction du nombre de société qui voient leurs agréments expirer durant l'année et qui nécessitent donc d'être auditionnés par la commission.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
9. Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales									
Commission interministérielle des aides à la localisation des activités	Décret n° 2007-809 du 11 mai 2007 relatif à la prime d'aménagement du territoire pour l'industrie et les services Décret n° 2007-1029 du 15 juin 2007 relatif à la prime d'aménagement du territoire pour la recherche, le développement et l'innovation Arrêté du 3 mars 2010 fixant la composition et les règles de fonctionnement de la commission interministérielle des aides à la localisation des activités, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers de demande de prime d'aménagement du territoire, les modalités de notification des décisions, la liste des sections de la nomenclature d'activités ou de produits éligibles à la prime et la date limite de dépôt des demandes de la prime	9	267	-	7,20	5	-	1	*La très nette diminution des coûts de fonctionnement en 2020 résulte de l'organisation d'une seule réunion qui découle de la décision du Gouvernement de mettre fin au dispositif « prime d'aménagement du territoire » en décembre 2019, comme prévu par les textes, pour réorienter l'aide financière vers le soutien en ingénierie pour les sites clés en main dans les « Territoires d'industrie » fragiles.*
Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées	Arrêté du 10 juillet 2015 relatif à la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées	6	0	0	0	3	3	3	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
9. Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales									
Commission nationale de concertation	Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière Décret n° 88-274 du 18 mars 1988 portant application de l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif à la commission nationale de concertation	21	0	0	0	2	3	4	
Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier	Articles L. 3211-7 et R. 3211-17-5 à R. 3211-17-9 du code général de la propriété des personnes publiques	22	0	0	0	0	0	0	*Commission dont la suppression est prévue par l'article 21 du décret n°2018-785 du 12 septembre 2018. Elle sera effective le 1er juillet 2022.*
Conférence de la ruralité	Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux Décret n° 2005-1424 du 17 novembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence de la ruralité	53	0	0	0	0	0	0	
Conseil national de l'habitat	Articles L. 361-1 et R*. 361-1 à R*. 361-20 du code de la construction et de l'habitation	74	3,50	5	2,50	3	7	10	*Pendant le confinement, l'ensemble des séances n'a pas donné lieu à la rédaction de compte-rendu, ce qui explique la baisse des coûts malgré une forte activité du conseil.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
9. Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales									
Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières	Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce Décret n° 2019-298 du 10 avril 2019 relatif au Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières	16	0	0	6	1	12	12	*L'augmentation des coûts de fonctionnement s'explique par la délégation du compte-rendu de réunions à un prestataire pour la première année.*
Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique	Articles L. 121-6 à L. 121-7 du code de la construction et de l'habitation Décret n° 2015-1554 du 27 novembre 2015 relatif au conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique	31	14	16	1	23	24	24	*Aucun évènement en présentiel a été organisé à partir de mars 2020, d'où la baisse des coûts de fonctionnement. Les réunions se sont maintenues à distance pour répondre en particulier aux problèmes soulevés par les professionnels du bâtiment pendant cette crise.*
Haut comité pour le logement des personnes défavorisées et le suivi du droit au logement opposable	Article L. 302-9-1-1 du code de la construction et de l'habitation Décret n° 92-1339 du 22 décembre 1992 portant création d'un haut comité pour le logement des personnes défavorisées décret n°2021-386 du 1er avril 2021 relatif au Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées et le suivi du droit au logement opposable	18	58,23	28	27	9	8	7	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
9. Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales									
Observatoire des territoires	Décret n° 2011-887 du 26 juillet 2011 portant renouvellement de l'observatoire des territoires Décret n° 2017-1763 du 26 décembre 2017 portant renouvellement de l'observatoire des territoires	30	124	-	0	2		1	*2 réunions par an en général, une seule en 2020 de manière dématérialisée, en raison de la situation sanitaire, qui explique la baisse des coûts de fonctionnement.*
Observatoire national de la politique de la ville	Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine Décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville	53	300	-	0	2		1	*En 2020, il y a également eu 1 réunion plénière du comité d'orientation, la seconde ayant été annulée en raison du confinement. 2 réunions du groupe de travail suivi et évaluation du PNRU (programme national de rénovation urbaine) se sont également tenues. A noter que la composition du comité d'orientation a été élargie passant de 47 à 53 membres.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
10. Justice									
Comité d'orientation stratégique de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice	Décret n° 2018-1098 du 7 décembre 2018 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice »	20	-	-	2	-	-	1	*La première réunion de la commission a eu lieu en 2020. Les membres ont été nommés par arrêté du 18 février 2020.*
Comité ministériel de transaction (justice)	Article 24 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance Décret n° 2018-1029 du 23 novembre 2018 relatif aux comités ministériels de transaction Arrêté du 7 octobre 2019 portant création et composition du comité ministériel de transaction du ministère de la justice	3	-	0	0	-	0	4	*Les premières réunions de la commission ont eu lieu en 2020. L'arrêté du 7 octobre 2019 a porté création et composition du comité ministériel de transaction du ministère de la justice.* *Le coût de fonctionnement est nul dès lors que les membres y siègent gratuitement, qu'il n'y a pas de frais de transport à rembourser et que le secrétariat du comité est assuré par un agent permanent de la SDAJ dont les fonctions ne sont pas exclusivement dédiées à cet effet.*
Commission chargée d'agréer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires	Décret n° 97-109 du 6 février 1997 relatif aux conditions d'agrément des personnes habilitées à procéder à des identifications par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire	11	1,24	1,23	0,35	5	5	5	*En raison de la situation sanitaire, deux réunions sur cinq ont été réalisées en distanciel en 2020 ce qui a engendré une diminution du coût de fonctionnement. De plus peu de membres ont sollicité le remboursement des frais de transport.*
Commission de proposition aux offices vacants d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation	Décret n° 91-1125 du 28 octobre 1991 relatif aux conditions d'accès à la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation	5	0	0	0	0	2	0	*En l'absence de nomination aux offices d'avocats aux conseils en 2020, aucune réunion de la commission n'a été nécessaire.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
10. Justice									
Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence	Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse Décret n° 50-143 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse	18	3,90	3,40	2,68	4	3	2	*Au cours de l'année 2020, en raison des mesures restrictives dans la tenue des réunions liées à la crise sanitaire, seules 2 séances ont pu être maintenues. En conséquence, le nombre d'envois par colis postal des publications destinées à l'examen par les différents membres a donc été limité à 2 ce qui produit une diminution notable des frais d'affranchissement et explique une baisse des dépenses au regard des années précédentes.*
Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires	Articles L. 814-1 et R. 814-1 et suivants du code de commerce	9	0	3,40	11,62	11	9	10	*Le décret n° 2020-1421 du 19 novembre 2020 modifiant l'article D. 814-1-2 du code de commerce relatif à l'indemnisation des commissaires du Gouvernement et de leur suppléant auprès de la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires et l'arrêté du 15 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 11 avril 2019 fixant le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres de la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires prévoient l'indemnisation des commissaires du Gouvernement ce qui justifie l'augmentation du coût de fonctionnement.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
10. Justice									
Conseil national de l'aide juridique	Loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique	26	0	0	0	5	9	9	*Aucun coût de fonctionnement n'est à inscrire au titre de l'année 2020, de même qu'au titre de l'année 2019, au regard des dépenses à mentionner à la présente annexe.*
Conseil national des tribunaux de commerce	Articles L. 721-8 et R. 721-7 et suivants du code de commerce	20	3	1	2	4	2	3	*Le contexte sanitaire a conduit à l'organisation de réunions par visioconférence. Toutefois, l'ensemble des membres ont tenu à se rendre à l'assemblée générale ce qui a engendré un coût important lié à la prise en charge des frais de transport. Les membres du Conseil national des tribunaux de commerce (CNTC) étant majoritairement des présidents de tribunaux de commerce situés sur l'ensemble du territoire métropolitain, la prise en charge des frais de transport a nécessairement engendré une augmentation du coût de fonctionnement du CNTC.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
11. Culture									
Comité consultatif du musée national Fernand Léger	Décret n° 45-2075 du 31 août 1945 portant application de l'ordonnance relative à l'organisation des musées des beaux-arts	20	0	0	0	0	0	0	
Comité d'orientation pour le fonds stratégique pour le développement de la presse	Décret n° 2012-484 du 13 avril 2012 modifié relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse Arrêté du 6 juillet 2012 fixant la composition d'orientation du fonds stratégique pour le développement de la presse	24	1,20	1,20	2,10	4	4	7	*Chaque réunion entraînant une rémunération forfaitaire de 300 € du Président du club des Innovateurs ou de celui du comité d'orientation, le coût total annuel 2020 est de 2 100 €. La hausse par rapport aux années précédentes s'explique par une densification de l'activité pour les dossiers traités par le club des Innovateurs et une réunion reportée de 2019 vers 2020 pour le comité d'orientation.*
Commission consultative des trésors nationaux	Articles L. 111-4 et R. 111-22 à D. 111-25 du code du patrimoine	12	1,10	4,98	1,3	8	11	4	*L'activité de cette commission nécessite la présentation d'oeuvres d'art.* *Le coût annuel peut varier d'une année par rapport à l'autre selon la valeur des œuvres présentées qui est prise en compte pour l'assurance.*
Commission copie privée	Articles L. 311-5 et R. 311-1 à 311-8 du code de la propriété intellectuelle Arrêté du 15 décembre 2009 portant nomination à la commission prévue à l'article L. 311-5 du code de la propriété intellectuelle	25	15,36	15,36	15,36	22	17	10	*La crise sanitaire a eu un impact sur le nombre de réunions de la Commission qui n'a pu se réunir pendant plusieurs mois. Néanmoins, les coûts de fonctionnement de la commission se limitent à la rémunération de son président, ce qui justifie qu'ils n'aient pas évolué malgré la baisse des réunions.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
11. Culture									
Commission d'acquisition compétente pour les musées nationaux érigés en services à compétence nationale et les musées nationaux du château de Fontainebleau, de la céramique à Sèvres et Adrien Dubouché à Limoges	Décret n° 2016-924 du 5 juillet 2016 instituant une commission d'acquisition compétente pour les musées nationaux érigés en services à compétence nationale et les musées nationaux du château de Fontainebleau, de la céramique à Sèvres et Adrien Dubouché à Limoges	22	1,42	1,42	0,5	6	7	5	*L'activité de cette commission nécessite la présentation d'oeuvres d'art.* *Le coût annuel peut varier d'une année par rapport à l'autre selon la valeur des œuvres présentées qui est prise en compte pour l'assurance.*
Commission d'agrément relative à l'institution d'une garantie de l'État	Loi n° 93-20 du 7 janvier 1993 relative à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art Décret n°93-947 du 23 juillet 1993 pris pour l'application de la loi n° 93-20 du 7 janvier 1993 relative à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art	5	0	0	0	2	3	0	*En raison de la crise sanitaire, les projets d'exposition susceptibles de justifier l'octroi de la garantie de l'État ont été reportés.*
Commission d'enrichissement de la langue française	Décret n° 96-602 modifié du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française	19	0	0	0	11	10	8	
Commission d'évaluation des professeurs des écoles nationales supérieures d'art	Décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art	7	0	0	0	2	1	2	
Commission d'évaluation scientifique des conservateurs du patrimoine	Décret n° 2013-788 du 28 août 2013 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine	20	0	0	-	3	3	-	*Non renseigné.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
11. Culture									
Commission de classification des œuvres cinématographiques	Articles R.211-29 à R.211-47 du code du cinéma et de l'image animée	29	250,10	252,50	177,9	73	60	43	*La baisse des coûts de fonctionnement en 2020 s'explique par une activité réduite de la commission (nombre de séances réduit) en raison des confinements successifs et de la fermeture des salles de cinéma.*
Commission de conciliation pour le droit d'exploitation des œuvres des journalistes	Articles L. 132-44 et L. 218-5 et R. 312-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle	13	0,50	0,50	0,50	1	1	0	*Aucune réunion ne s'est tenue en 2020. Toutefois, le coût de fonctionnement s'explique par le versement en juin 2020 de l'indemnité due au Président pour la réunion tenue en 2019.* *Le décret n° 2021-539 du 29 avril 2021 a institué une commission commune en application des articles L .132-44 et L.218-5 du code de la propriété intellectuelle.*
Commission de la rémunération équitable	Articles L. 214-4 et R. 214-1 à R. 214-7 du code de la propriété intellectuelle Arrêté du 16 février 2009 portant composition de la commission prévue à l'article L. 214-4 du code de la propriété intellectuelle	9	15,36	15,36	1,92	10	13	0	*En l'absence d'actualité dans son champ de compétence, la commission ne s'est pas réunie en 2020. Les coûts de fonctionnement se limitent à la rémunération de son président jusqu'à la mi-février 2020, date d'échéance de son mandat. Ce président n'a été remplacé depuis lors.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
11. Culture									
Commission de médiation relative à la perception de la taxe fiscale sur les spectacles	Articles 76 et 77 de la loi de finances rectificative n° 2003-1312 du 31 décembre 2003 pour 2003 Décret n° 2004-117 du 4 février 2004 pris en application des articles 76 et 77 de la loi de finances rectificative pour 2003 définissant les catégories de spectacles et déterminant, pour l'Association pour le soutien du théâtre privé, les types d'aides et leurs critères d'attribution	-	0	0	0	0	0	0	*Les éléments sont inchangés en 2020. La commission, qui ne comprend pas un nombre de membres fixes, ne s'est pas réunie. La taxe n'est plus perçue depuis le 17 mars 2020 en raison de la crise sanitaire.*
Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art	Articles D. 113-27 à D. 113-29 du code du patrimoine	19	1	0	0	8	10	1	
Commission des droits des artistes-interprètes et des producteurs pour la réalisation d'une œuvre audiovisuelle	Articles L. 212-9 et R. 212-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle	27	0	0	0	0	0	0	
Commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale	Article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication Décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 pris pour l'application de l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication	11	7,80	6,70	4,50	9	8	8	*Les coûts de fonctionnement sont moins importants, en raison de la crise sanitaire, certaines réunions se sont déroulées en visioconférences ce qui a engendré de moindres frais de déplacement.*
Commission interministérielle d'agrément pour la conservation du patrimoine artistique national	Article 310 G (II) Annexe II au code général des impôts Arrêté du 6 avril 1982 relatif à la commission prévue à l'article 310 G de l'annexe II du code général des impôts	5	0,09	0,10	0	4	3	4	
Commission ministérielle des projets immobiliers	Arrêté du 7 novembre 2018 relatif à la commission ministérielle des projets immobiliers	8	0	0	0	7	6	4	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
11. Culture									
Commission nationale culture handicap	Arrêté du 1er février 2001 portant création de la commission nationale culture-handicap	74	0	0	0	0	0	0	
Commission nationale de reconnaissance des qualifications professionnelles d'architecte	Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture Décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte	15	0,53	0	0	2	1	1	*La session du second collège de la commission de 2018 s'est effectuée en présentiel sur toute une journée avec la commande de plateaux repas. Au contraire, la session du second collège de la commission de 2020 s'est effectuée en visioconférence d'où une absence de coût.*
Commission nationale du patrimoine et de l'architecture	Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables	225	15	12	3,4	24	23	17	*5 des 17 séances en 2020 se sont tenues à distance par voie électronique ou visoconférence. Les plateaux-repas ont été remplacés par des tickets-repas au restaurant du personnel d'où une baisse du coût de fonctionnement.*
Commission scientifique des musées nationaux réunie en commission des prêts et dépôts	Article D. 422-4 du code du patrimoine	15	0	0	0	10	9	9	
Conseil artistique des musées nationaux	Articles L. 451-1, R. 422-5 et D. 422-6 et suivants du code du patrimoine	21	2,53	6,46	1,6	8	8	6	*L'activité de cette commission nécessite la présentation d'oeuvres d'art.* *Le coût annuel peut varier d'une année par rapport à l'autre selon la valeur des œuvres présentées qui est prise en compte pour l'assurance.*
Conseil des Arts et Lettres	Décret n° 57-549 du 2 mai 1957 portant institution de l'ordre des Arts et des Lettres	16	0	0	0	3	3	3	
Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel	Articles D. 144-1 à D. 144-5 du code du patrimoine	18	0,80	0	0	2	1	1	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
11. Culture									
Conseil national de la recherche archéologique	Articles L.545-1 et R. 545-1 et suivants du code du patrimoine	31	29	61	10,77	5	5	4	
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels	Articles L. 239-1 et D. 239-1 à 239-18 du code de l'éducation	69	19	9	4	2	8	5	*En raison de la crise sanitaire, des réunions ont été annulées et celles qui ont pu se tenir (une séance plénière et 4 séances de la section permanente sur les accréditations) ont été réalisées en visio conférence d'où une baisse du coût de fonctionnement.*
Conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques	Décret n° 2016-1154 du 24 août 2016 portant création du conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques	18	2,50	2,50	1,2	3	3	2	*En raison de la crise sanitaire, une des deux réunions a été dématérialisée, le coût de fonctionnement a donc été inférieur dû à une baisse du remboursement des frais de déplacement.*
Conseil national des professions des arts visuels	Décret n° 2018-1079 du 3 décembre 2018 relatif au conseil national des professions des arts visuels	42	0	0	0	0	1	1	
Conseil national des professions du spectacle	Article 36 de la loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination Décret n° 2013-353 du 25 avril 2013 relatif au conseil national des professions de spectacle.	90	0,10	0	0	1	1	1	*Le nombre de réunions est stable ces trois dernières années au regard des réunions à mentionner à la présente annexe.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
11. Culture									
Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire	Arrêté du 5 juillet 2005 relatif aux attributions et à la composition du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire	17	0	1,14	0	0	4	0	*Le conseil national a perdu sa prérogative de commission consultative, du fait de la déconcentration du label des VPah le 27 décembre 2019.* *L'année 2020 n'a pas permis de réunir le Conseil, en l'attente de la signature d'un nouvel arrêté relatif à sa composition et à ses attributions post déconcentration du label.*
Conseil scientifique du laboratoire de recherche des monuments historiques	Arrêté du 4 janvier 2000 érigeant le laboratoire de recherche des monuments historiques en service à compétence nationale Arrêté du 20 avril 2001 relatif à la composition du conseil scientifique du laboratoire de recherche des monuments historiques	22	0	0	0	1	0	0	
Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique	Arrêté du 10 juillet 2000 portant création du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique	59	80	88	46	50	107	59	*En raison de la crise sanitaire, la commission a conduit moins de missions que les années précédentes, et les missions conduites ont été des missions courtes. Les frais de fonctionnement, notamment la rémunération des personnes missionnées et de leurs rapporteurs, ont donc baissé.*
Conseil supérieur des archives	Article L. 211-2-1 du code du patrimoine Arrêté du 21 janvier 1988 portant création du Conseil supérieur des archives	45	0	0	0	1	2	0	
Haut conseil des musées de France	Articles L. 430-1, L. 430-2, R. 430-1, R. 430-2, R. 430-3 et R. 430-4 du code du patrimoine	23	0,40	0,20	0	2	1	2	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie	Décret n° 2016-5 du 5 janvier 2016 portant création du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie	15	0	0	3	3	2	2	
Comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds	Arrêté du 20 août 1987 instituant un comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds	17	1	0	0	3	0	4	*Les réunions ont été dématérialisées pour l'année 2020.*
Comité de normalisation des données sociales déclaratives et de leurs échanges	Articles R. 133-10 à R. 133-12 du code de sécurité sociale Décret n° 2012-494 du 16 avril 2012 relatif au comité de normalisation des données sociales déclaratives et de leurs échanges Arrêté du 16 avril 2012 relatif au comité de normalisation des données sociales déclaratives et de leurs échanges	31	0	0	0	0	0	0	*Les missions dévolues au comité demeurent, nonobstant la normalisation par un cahier technique de Déclaration sociale nominative (DSN) avec un objectif de simplification de la norme. Le comité ne s'est pas réuni depuis 2017 essentiellement parce que les arbitrages à rendre ne nécessitaient pas un tel niveau de représentation. Pour l'avenir, la feuille de route DSN 2022-2025, validée à l'été 2021, a inscrit un triple objectif en matière de normalisation, de simplification et de fiabilisation des données DSN.*
Comité de sélection des laboratoires de biologie médicale de référence	Article D. 6211-19-I du code de la santé publique Décret 2016-1989 du 30 décembre 2016 fixant les missions et les modalités de désignation des laboratoires de biologie médicale de référence	80	0	2	0,50	0	1	2	*Une réunion a été dématérialisée.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
Comité économique de l'hospitalisation publique et privée	Article L. 162-21-3 du code de la sécurité sociale	15	0	0	0	3	3	23	*Cette commission n'engendre pas de coûts de fonctionnement.* *L'observatoire économique de l'hospitalisation publique et privée est devenu Comité économique de l'hospitalisation publique et privée par la loi n° 2019-1146 du 24 décembre 2019.*
Comité économique des produits de santé	Articles L. 162-17-3 et D. 162-2-1 et suivants du code de la sécurité sociale	34	1 050	1 050	1 050	70	70	70	
Comité national de l'organisation sanitaire et sociale	Articles L. 6121-7 et L. 6121-8 et R. 6122-1 à R. 6122-7 du code de la santé publique Article R. 312-178 du code de l'action sociale et des familles	69	18,31	18,31	0	6	6	7	*Les chiffres pour 2018 et 2019 correspondent à un calcul de masse salariale affecté au fonctionnement de l'instance. Or, le coût de la masse salariale relative à une commission ne rentre pas dans la définition des coûts de fonctionnement. Les agents qui assurent le fonctionnement de l'instance ne sont par ailleurs pas exclusivement affectés à cette mission. Par conséquent, les coûts de fonctionnement ont été actualisés. Parmi les sept réunions tenues en 2020, quatre concernent la Section sanitaire de l'instance, les trois autres relevant de la Section sociale.*
Comité de suivi de la réforme 100% santé	Décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 visant à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, d'aides auditives et soins prothétiques dentaires	24	-	0	0	-	1	1	*Une réunion plénière a eu lieu en septembre 2020 présidée par le ministre des solidarités et de la santé.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
Comité stratégique des données de santé	Article R. 1461-10 du code de la santé publique Arrêté du 29 juin 2021 portant création du Comité stratégique des données de santé		-	-	-	-	-	-	*Cette instance a été créée par arrêté du 29 juin 2021.*
Commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires	Loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français Décret n° 2014-1049 du 15 septembre 2014 relatif à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français	19	0	32	0	0	1	0	*La commission ne s'est pas réunie en 2020.*
Commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en chiropraxie et en ostéopathie	Décret n° 2020-518 du 4 mai 2020 modifiant le décret n° 2018-90 du 13 février 2018 relatif à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie et portant fusion de commissions administratives à caractère consultatif	16	-	-	0	-	-	0	*Cette instance a été créée en 2020 par la fusion des deux instances déjà existantes suivantes :* - la commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en chiropraxie ; - la commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en ostéopathie.
Commission consultative relative aux régimes de sécurité sociale des ministres des cultes et membres des congrégations religieuses	Articles L. 382-15 et L. 382-19 et R. 382-56 et suivants du code de la sécurité sociale	11	0	0	0	2	0	0	*Cette commission ne s'est pas réunie depuis fin 2018. Sa composition vient d'être renouvelée par arrêté.*
Commission des comptes de la sécurité sociale	Articles L. 114-1 et D. 114-1 et suivants du code de la sécurité sociale	67	30	30	30	2	2	3	
Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique	Articles L. 1114-1 et R. 1114-5 à R. 1114-8 du code de la santé publique	14	4,20	6,30	2,00	10	8	7	*En raison du contexte sanitaire dû à la COVID 19, cinq réunions ont été dématérialisées.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
Commission nationale d'agrément des conventions collectives des établissements et services sociaux et médico-sociaux à but non lucratif	Articles L. 314-6, R. 314-197 et R. 314-198 du code de l'action sociale et des familles	13	44	44	44	9	13	11	*Les coûts de fonctionnement sont stables, dans la mesure où les ETP qui sont dédiés au secrétariat demeurent constants.*
Commission nationale de biologie médicale	Article L. 6213-12 et L. 6213-2-1 du code de la santé publique Articles R. 6213-15 à R. 6213-28 du code de la santé publique	16	0,10	0,12	0,18	1	2	4	*En raison du contexte sanitaire du à la COVID-19, trois réunions ont été dématérialisées.*
Commission nationale des accidents médicaux	Articles L. 1142-10, L. 1142-11 et R. 1142-24 et suivants du code de la santé publique	18	16,50	12,60	8,23	9	7	5	*En raison du contexte sanitaire dû à la COVID 19, trois réunions ont été dématérialisées*
Commission permanente chargée de la normalisation du braille français	Arrêté du 20 février 1996 créant une commission permanente chargée de la normalisation du braille français	19	0	0	0	1	5	4	*Les réunions ont été dématérialisées pour l'année 2020.*
Commission professionnelle consultative cohésion sociale et santé	Articles R. 451-1 du code de l'action sociale et des familles	40	0,23	1,70	0,13	2	2	4	*Les réunions pour l'année 2020 se sont tenues en majorité à distance ou de façon mixte (présentiel et distanciel), pour un total de 128,49 € de frais de déplacement.* *L'équivalent de 0,75 ETP assure le secrétariat de cette instance mais il s'agit d'une personne exerçant cette mission de secrétariat en complément de ses missions principales. Ces frais ne sont donc pas pris en compte.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
Conférence nationale de santé	Articles L. 1411-3 et D. 1411-37 et suivants du code de la santé publique Arrêté du 27 mai 2011 relatif à la commission permanente et à la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence nationale de santé instituée par l'article L.1411-3 du code de la santé publique	120	144,86	130,15	128,90	5	1	5	*Quatre réunions ont été dématérialisées compte tenu du contexte sanitaire de la COVID-19*
Conseil national consultatif des personnes handicapées	Articles L. 146-1 et D. 146-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles Arrêté du 5 octobre 2009 fixant la liste des associations ou organismes représentés au Conseil national consultatif des personnes handicapées	221	344	458	519,65	122	95	140	*Les prestations d'accessibilité s'élèvent à 312 179,46 € (72 174,94€ au titre de la langue des signes française et 240 004,52€ au titre de la transcription écrite simultanée) auxquels s'ajoutent 207 479 € de frais de personnels.* *Les frais de mission ont été nuls puisque toutes les séances se sont déroulées en distanciel en raison de la crise sanitaire.* *Les coûts de fonctionnement ont connu une augmentation très sensible du fait du recours systématique aux prestations d'accessibilité durant les réunions qui ont vu leur nombre croître. De plus, les frais de personnels ont augmenté.*
Conseil national de l'urgence hospitalière	Décret n° 2012-1138 du 9 octobre 2012 relatif au Conseil national de l'urgence hospitalière Arrêté du 12 octobre 2012 fixant la composition du Conseil national de l'urgence hospitalière AFSH1229219A renouvelé par Décret n° 2017-1515 du 30 octobre 2017	50	0	0	0	2	2	2	*Cette commission ne génère pas de coûts de fonctionnement.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
	portant renouvellement du Conseil national de l'urgence hospitalière et modifiant sa composition et ses missions								
Conseil national de pilotage des agences régionales de santé	Articles L. 1433-1 et D. 1433-1 et suivants du code de la santé publique	18	0	0	0	25	26	24	
Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Articles L. 143-1, R. 143-1 et suivants et D. 143-6 à D. 143-8 du code de l'action sociale et des familles	65	87,10	110	235	10	6	4	*En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de frais de déplacement et d'hébergement pris en charge pour les membres du 5ème collège. Parmi les coûts recensés, figurent l'organisation de visioconférences et le financement des 16 associations qui financent à leur tour l'accompagnement des 32 membres du 5ème collège.*
Conseil national du syndrome immunodéficitaire acquis et des hépatites virales chroniques	Articles L. 3121-3 et D. 3121-1 à D. 3121-14 du code de la santé publique	26	282,60	282,35	272,16	10	10	9	*Les frais de fonctionnement relatifs aux frais de mission ont diminué compte tenu du contexte sanitaire.*
Conseil national pour l'accès aux origines personnelles	Articles L. 147-1 à L. 147-11 et articles R. 147-1 à R. 147-20 du code de l'action sociale et des familles	17	30,30	33,30	33,30	3	3	3	
Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière	Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière (articles 11 à 13). Décret n° 2012-739 du 9 mai 2012 relatif au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et à l'observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière	33	90	20	13,30	13	9	16	*Le nombre de réunions a augmenté (visio et présentiel).*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé	Articles L. 6156-4, L. 6156-5 et L. 6156-7, articles R. 6156-1 à R. 6156-41 du code de la santé publique	26	0	20	9,08	3	9	9	*La baisse des coûts est notamment liée à l'augmentation des réunions en visio du fait de la crise sanitaire.*
Haut conseil de la santé publique	Articles L. 1411-4 et L. 1411-5, articles R. 1411-46 et suivants, article R. 1411-58 du code de la santé publique	81	1 088	1 255	1 269	35	37	38	*La légère hausse du coût de fonctionnement s'explique par une augmentation de la masse salariale.*
Haut conseil des professions paramédicales	Articles D. 4381-1 et suivants du code de la santé publique	39	3,75	1,13	0,43	9	7	9	*L'instance a connu une baisse des coûts de fonctionnement en relation à la situation de crise sanitaire, qui a conduit à seulement deux séances en présentiel.*
Haut conseil du travail social	Article D. 142-1 à D. 142-4 du code de l'action sociale et des familles	62	14,70	12	0	26	2	4	*En 2020, les réunions du Haut conseil du travail social se sont tenues à distance ou de façon mixte (présentiel et distanciel). L'équivalent d'1,5 ETP assure le secrétariat de cette instance mais il s'agit de personnes différentes et de grades différents, exerçant cette mission en complément de leurs missions principales. Ces frais ne sont donc pas pris en compte.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie	Loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 (article 72) Décret n° 2006-1370 du 10 novembre 2006 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Décret n° 2020-792 du 26 juin 2020 modifiant le décret n° 2006-1370 du 10 novembre 2006 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie - art. 1.	71	263,50	412,30	242,40	10	10	8	*Parmi les explications justifiant la baisse des coûts de fonctionnement entre 2019 et 2020 :* - *Une dépense de 120 000 euros concernant les démarches administratives liées à la contractualisation avec l'OCDE pour la réalisation d'un benchmark international sur la régulation des dépenses de santé, dans le cadre de la mission confiée par le Ministre de la Santé, sera finalement imputée sur le budget 2021 et non sur le budget 2020 ;* - *Pour environ 50 000 euros, réduction des frais de séminaires et de colloques, en partie sous l'effet de la crise sanitaire ;* - *Pour 14 500 euros : aucune embauche d'apprenti, contrairement à 2019.* *L'article 1er du décret n° 2006-1370 du 13 novembre 2006 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, modifié par le décret n° 2021-122 du 4 février 2021, dispose que cette instance est composée de 71 membres.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
12. Solidarités et santé									
Observatoire national de la démographie des professions de santé	Décret n° 2010-804 du 13 juillet 2010 relatif aux missions de l'observatoire national de la démographie des professions de santé	39	330,50	291,80	207,73	3	7	6	*La diminution des coûts de fonctionnement s'explique d'une part par la baisse de la masse salariale par rapport aux années précédentes et d'autre-part par l'impact de la crise sanitaire,: moins de déplacements et de colloques et la conférence nationale a été reportée en 2021.*
Observatoire national du suicide	Décret n° 2018-688 du 1er août 2018 portant création de l'Observatoire national du suicide	50	0,18	0,42	0	1	2	2	*Le coût des frais de fonctionnement de l'Observatoire national du suicide repose totalement sur le budget de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), dont elle assure le secrétariat.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
13. Mer									
Commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle	Décret n° 2015-918 du 27 juillet 2015 relatif aux conventions et accords collectifs des gens de mer et à la composition et au fonctionnement de la commission nationale de la négociation collective maritime Décret n°2020-1410 du 17 novembre 2020 modifiant la composition de la Commission nationale de la négociation collective maritime, de l'emploi et de la formation professionnelle et adaptant diverses dispositions réglementaires relatives aux gens de mer	49	15,00	3	2,50	6	-	5	*Non renseigné.*
commission professionnelle consultative Mer et navigation intérieure	Article L. 6113-3, articles R. 6113-21 à R. 6113-26 du code du travail Décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019 instituant les commissions professionnelles consultatives (CPC) chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat.	-	-	-	-	-	-	4	
Conseil national de la mer et des littoraux	Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets	52	9,00	10,00	-	7	7	-	*Non renseigné.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
13. Mer									
Conseil supérieur de la marine marchande	Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports Décret n° 2002-647 du 29 avril 2002 relatif à la composition, aux attributions et à l'organisation du conseil supérieur de la marine marchande	40	0	-	-	0	-	-	*Non renseigné.*
Conseil supérieur des gens de mer	Article L. 5581-1 du code des transports Décret n° 2007-1227 du 21 août 2007 relatif à la prévention des risques professionnels maritimes et au bien-être des gens de mer en mer et dans les ports	60	7,50		0	3	-	1	*Cette commission ne s'est réunie qu'une seule fois en distanciel, ce qui explique l'absence de coût de fonctionnement pour 2020.*
Grande commission nautique	Décret n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques	8	-	-	0	9	-	0	*Non renseigné.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
14. Enseignement supérieur, recherche et innovation									
Comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé	Articles L. 732-3 et D. 732-5 et suivants du code de l'éducation	14	1,69	2,06	1,50	4	4	4	*Le coût de fonctionnement en baisse par rapport au nombre constant de réunions depuis 2018 s'explique par une baisse du remboursement des frais de transport.*
Comité de suivi des cycles licence master et doctorat	Arrêté du 3 mars 2017 relatif au comité de suivi des cycles licence master et doctorat	41	0	0	0	9	11	12	*A l'instar de 2019, l'exercice 2020 a connu une forte activité de concertation sociale préalable à l'enregistrement de droit des diplômes au RNCP.*
Comité éthique et scientifique de la plateforme Parcoursup	Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants	6	2	2	2	12	10	10	*Compte-tenu du contexte sanitaire, les réunions ont essentiellement été organisées en distanciel.*
Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (CESREES)	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés Décret n° 2016-1872 du 26 décembre 2016 modifiant le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés Arrêté du 5 mai 2017 portant nomination au Comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé Article 41 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Décret n° 2020-567 du 14 mai 2020 relatif aux traitements de données à caractère personnel à des fins de recherche, d'étude ou	21	58,72	68,65	119	12	12	11	*Le comité a été réformé en 2020.* *Le coût de fonctionnement correspond aux indemnités des membres, du Président et du Vice-Président et des coûts indirects liés au fonctionnement du secrétariat du Comité.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
14. Enseignement supérieur, recherche et innovation									
	d'évaluation dans le domaine de la santé								
Commission chargée d'émettre un avis sur les diplômes étrangers dont les titulaires demandent l'autorisation de faire usage professionnel du titre de psychologue	Décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue en France	18	5,50	5,50	0,60	4	4	5	*La réduction du coût de fonctionnement est due au fait que seule la première commission a été réunie en présentiel et que six des dix experts présents ont eu des frais de déplacement.*
Commission consultative nationale des instituts universitaires de technologie et des instituts universitaires professionnalisés	Arrêté du 19 avril 1995 relatif à la commission consultative nationale des instituts universitaires de technologie et des instituts universitaires professionnalisés	34	17,60	12,80	3,20	11	8	10	*2 réunions en présentiel et 8 en visioconférence se sont tenues. Les commissions IUT ont écrit les programmes de la LP BUT, nouveau diplôme qui succède au DUT.*
Commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables	Décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable	23	1	1	0,25	3	4	4	*La composition de la commission n'a pas évolué et le nombre de réunions était identique à celui de 2019 mais avec des réunions en distanciel.*
Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion	Décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion	16	5,63	4,41	7	11	11	12	*Le coût de fonctionnement correspond aux frais de déplacement des membres de province dont la présence a été plus importante lors des 10 réunions en présentiel tenues. 2 réunions en visioconférence ont également été organisées.*
Commission des titres d'ingénieurs	Articles L. 642-3 et L. 642-4 du code de l'éducation	32	78,35	69,81	45	26	22	25	*16 réunions en présentiel et 9 en visioconférence ont été organisées. Le nombre de réunions dépend du nombre d'établissements à évaluer. La baisse du coût de fonctionnement s'explique par la baisse du nombre de réunions en présentiel, affectant le montant des frais de transports pris en charge.*
Commission nationale des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie	Décret n° 2015-813 du 3 juillet 2015 relatif à la Commission nationale des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie	36	0	0	0	5	4	3	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
14. Enseignement supérieur, recherche et innovation									
Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques	Articles R. 214-130 et suivants du code rural et de la pêche maritime	21	1	0,60	0	4	2	3	*Les frais liés au fonctionnement de cette commission se limitent à des frais de transport et de restauration. Au cours de l'année 2020, 3 réunions se sont tenues, deux en visioconférence et une en mode mixte (réunion physique avec visioconférence). Aucun frais n'a été engagé pour cette réunion mixte.*
Commissions pédagogiques nationales (IUT)	Article D. 643-62-1 et suivants du code de l'éducation	301	19,85	15,60	10,60	28	22	65	*65 réunions ont eu lieu, dont 50 en visioconférence ce qui a permis une baisse du coût de fonctionnement, afin de construire les 24 programmes de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » portée par les IUT.*
Conférence de prévention étudiante	Article L. 162-1-12-1 du code de la sécurité sociale Arrêté du 12 décembre 2018 fixant la composition et le fonctionnement de la conférence de prévention étudiante	24	-	0	0	-	1	2	*Une première réunion s'est tenue en présentiel en janvier 2020 puis une seconde en novembre 2020 en visioconférence.*
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche	Articles L. 232-1 et D. 232-1 et suivants du code de l'éducation	100	77	88,23	65,14	23	18	16	*16 réunions ont été organisées en 2020 dont 8 en présentiel, 2 en hybride, 6 en visio conférence ce qui a entrainé une baisse du coût de fonctionnement notamment des frais de transport.*
Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle	Décret n° 2012-572 du 24 avril 2012 relatif au conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle	24	0	0	0	1	2	0	*En 2020, le Conseil ne s'est pas réuni en raison de l'absence de nomination de son président dans le contexte de la crise sanitaire.*
Conseil national des astronomes et physiciens	Décret n° 86-433 du 12 mars 1986 modifié relatif au Conseil national des astronomes et des physiciens	32	30	28	54	24	20	20	*Le coût de fonctionnement en hausse s'explique par le paiement des indemnités dues aux membres du CNAP (35 200 € d'indemnité de fonction et 14 823 € d'indemnité à l'acte). Il y a toutefois eu une réduction des frais de déplacement*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
14. Enseignement supérieur, recherche et innovation									
									puisque 16 réunions sur 20 ont eu lieu en visioconférence
Conseil national des universités pour les disciplines de santé	Décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités Décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 relatif au Conseil national des universités pour les disciplines de santé	4 337	6 100	6 323	6 060	561	611	569	*La moitié des réunions ayant eu lieu tout ou partie en visioconférence a permis une baisse des frais de déplacement. L'augmentation du nombre de réunions et des coûts en 2019 lié au renouvellement du CNU n'a plus d'objet en 2020.*
Conseil stratégique de la recherche	Article L. 120-1 du code de la recherche Décret n° 2013-943 du 21 octobre 2013 relatif au Conseil stratégique de la recherche	26	0	0	0	0	0	0	
Conseils scientifiques en médecine, pharmacie et odontologie	Articles R. 632-3, D. 633-2 et R. 634-2 du code de l'éducation Arrêté du 3 avril 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils scientifiques en médecine, en odontologie et en pharmacie.	29	110,34	105,98	41,02	105	110	65	*50 réunions en présentiel et 15 réunions à distance se sont tenues. Le nombre de réunions en présentiel a été divisé par deux en raison de la crise sanitaire, entraînant une baisse du coût. L'acquisition d'une application sécurisée de visioconférence pour un coût d'abonnement annuel de 3 000€ a permis de maintenir le nombre de réunions tout en diminuant les coûts.*
Observatoire national de la vie étudiante	Arrêté du 14 février 1989 relatif à l'Observatoire de la vie étudiante	26	227,73	124,94	96,84	3	3	3	*Les coûts liés à la réalisation d'enquêtes ne sont plus pris en compte d'où une baisse du coût de fonctionnement.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
15. Agriculture et alimentation									
Comité national de gestion des risques en agriculture	Articles L. 361-8 et D. 361-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime	19	0,21	0,75	0,46	4	6	5	
Comité national de la gestion des risques en forêt	Articles L. 351-1, D. 351-1 et D. 351-2 du code forestier nouveau	13	0	0	0	0	0	1	*Le CNGRF a été réactivé en 2020 dans une période de restriction sanitaire. Une visio-conférence a été organisée, elle n'a pas nécessité l'engagement de frais.*
Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées	Articles D. 661-1 à D. 661-11 du code rural et de la pêche maritime	70	0	0	0	50	50	50	
Commission consultative paritaire nationale des baux ruraux	Article R. 414-5 du code rural et de la pêche maritime	22	0	0	0	0	0	0	*Instance ayant vocation à être supprimée.*
Commission des comptes de l'agriculture de la Nation	Décret n° 2001-863 du 14 septembre 2001 relatif à la commission des comptes de l'agriculture de la nation	22	0	0	0	2	2	2	
Commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture	Article L. 952-6 du code de l'éducation rendu applicable par l'article L. 810-1 du code rural et de la pêche maritime. Décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture	120	0	0	0	2	2	1	
Commission professionnelle consultative "Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces"	Articles L. 6113-3 et R. 6113-21 à R. 6113-26 du code du travail Décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019 instituant les commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat	21	-	0	0	-	11	3	*Les CPC ont été réformées en 2019 et se réunissent uniquement en plénière, d'où un nombre restreint de réunions.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
15. Agriculture et alimentation									
Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture	Articles D. 751-19 et suivants du code rural et de la pêche maritime	31	0,1	0,2	0,24	5	6	4	*Prise en charge des frais de déplacement de membres de la COSMAP et de certains experts intervenants et participants aux travaux*
Conseil de surveillance chargé du suivi et du contrôle de la recherche et de la mise en œuvre d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques contenant une ou des substances actives de la famille des néonicotinoïdes ou présentant des modes d'action identiques à ceux de ces substances	Article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime Article D. 253-54-3 du code rural et de la pêche maritime	27	-	-	-	-	-	-	*Instance crée en 2021*
Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale	Articles D.200-2 à D.200-4 du code rural et de la pêche maritime	21	0	0	0	12	15	12	
Conseil national de l'alimentation	Articles D. 824-1 à D. 824-8 du code de la consommation	71	408	370	336	52	60	43	*Compte tenu de la crise sanitaire les réunions de concertation ont été organisées en distanciel. Une partie des coûts de fonctionnement a été pris en charge par le ministère de la santé.*
Conseil national de l'enseignement agricole	Articles L. 814-1 et L. 814-2 et R. 814-1 à R. 814-9 du code rural et de la pêche maritime	64	0	0	0	8	6	8	
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire	Articles L. 814-3 et L. 814-4 et R.814-10 à R.814-30 du code rural et de la pêche maritime	45	0	0	0	8	6	8	
Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire et commissions techniques	Articles L. 611-1, R. 611-1 et D. 611-4 et suivants du code rural et de la pêche maritime	37	0	0	0	1	1	1	
Conseil supérieur de la forêt et du bois	Article L. 113-1 et D. 113-1 à D. 113-5 du code forestier	64	0	0,32	0	1	1	0	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
15. Agriculture et alimentation									
Conseil supérieur des prestations sociales agricoles	Loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination Articles L.721-3, L. 731-35-1 , D. 721-1 à D. 721-9 et suivants du code rural et de la pêche maritime	35	0	0	0	5	5	5	
Observatoire de l'alimentation	Articles L. 230-3 et D. 230-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime	10	450	450	450	6	5	7	*La diminution du nombre de membres de de cette instance s'explique par le non-renouvellement de plusieurs représentants de secteurs et instituts (Décret n° 2020-1234 du 7 octobre 2020 relatif au fonctionnement et à la composition de l'Observatoire de l'alimentation mentionné à l'article L. 230-3 du code rural et de la pêche maritime)*
Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires	Articles L. 682-1 et D. 682-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime	35	0	0	0	4	4	3	
Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (Ex - Observatoire de la consommation des espaces agricoles)	Articles L. 112-1 et D. 112-1-12 et suivants du code rural et de la pêche maritime	23	0	0	0	0	0	0	*L'OENAF n'a pas été réuni depuis 5 ans en raison de la vacance de sa présidence*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
16. Transformation et fonction publiques									
Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État et ses 5 commissions permanentes : logement et restauration ; famille, enfance, culture, loisirs, sports, vacances et retraités ; pilotage des SRIAS ; budget	Décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat Arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat	24	52,42	70,09	27,46	24	21	26	*3 réunions plénières du CIAS, 1 réunion extraordinaire du SRIAS relative à la crise sanitaire, 2 groupes de travail multithématiques et 20 commissions thématiques permanentes. En raison de la crise sanitaire, toutes les réunions impliquant des déplacements ont été tenues à distance. Cela explique la baisse des coûts de fonctionnement en 2020.*
Commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur général ou de contrôleur général	Loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public (article 8) Décret n° 94-1085 du 14 décembre 1994 relatif aux modalités de nomination au tour extérieur dans certains corps d'inspection et de contrôle de la fonction publique de l'Etat	6	0,00	1,27	0	6	10	3	*Renouvellement des membres réalisé en 2020 et quasiment tous résidents à Paris, ce qui explique les coûts nuls constatés en 2020. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, un certain nombre de réunions n'ont pas pu se tenir.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
16. Transformation et fonction publiques									
Commission d'équivalence pour les candidats titulaires d'un diplôme ou d'un titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise	Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les règles de saisine, de fonctionnement et de composition des commissions instituées pour la fonction publique de l'Etat dans chaque ministère ou établissement public de l'Etat, à La Poste et auprès des préfets de région ou des recteurs d'académie, et chargées de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat ouverts aux titulaires d'un diplôme ou titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise	5	0	0	0	12	20	9	

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
16. Transformation et fonction publiques									
Commission de réforme	Article L.31 et R.45 et suivants du code des pensions civiles et militaires de retraite	7	12,3	10,30	8,58	11	10	8	*Certaines séances ont été déprogrammées en raison de la crise sanitaire (19 mars, 23 avril, 19 novembre 2020) mais une séance « ad hoc » a été organisée pour un dossier particulier (5 mars 2020). Seuls les médecins (généralistes et spécialistes) sont rémunérés pour participer à ces séances. À titre indicatif, un médecin perçoit un montant total de 87,20 € par séance. L'évolution du coût de fonctionnement par rapport à 2019 est également liée aux expertises médicales. Le montant total des expertises est calculé sur la base d'un coût moyen de 83,40 € (qui correspond à une consultation avec un psychiatre ou un neurologue). Certaines expertises peuvent être plus ou moins chères selon la discipline médicale et/ou la demande de l'administration (rapport en vue d'une retraite pour invalidité, par exemple).*
Commission interministérielle d'audit salarial du secteur public	Décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social Arrêté du 3 février 2005 relatif à la composition de la commission prévue à l'article 6 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.	12	0	0	0	86	86	68	*La baisse par rapport à 2019 s'explique par la sortie d'organismes du périmètre et la crise du COVID qui a fortement mobilisé ou déstabilisé certains organismes qui ont été dispensés de l'exercice.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
16. Transformation et fonction publiques									
Conseil commun de la fonction publique	Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (article 9 ter) créé par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique Décret n° 2012-148 du 30 janvier 2012 relatif au Conseil commun de la fonction publique modifié par le décret n°2016-1320 du 5 octobre 2016	55	52,88	73,48	74,69	12	10	16	*L'augmentation des coûts de fonctionnement est liée au nombre de réunions.*
Conseil supérieur de la fonction publique de l'État	Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat Décret n°2012-225 du 16 février 2012 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat	23	41,60	47,37	49,51	11	7	7	*L'augmentation des coûts de fonctionnement s'explique par un changement d'échelon du personnel en charge de cette commission.*
Conseil supérieur de la fonction publique siégeant comme commission de recours	Décret n° 2012-225 du 16 février 2012 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat	12	69,96	61,49	32,38	11	8	6	*La baisse des coûts et du nombre de réunions s'explique par le fait que la commission a cessé son activité en octobre 2020.*

Instance	Texte institutif	Nombre de membres	Coût de fonctionnement (en milliers d'€)			Nombre de réunions			Justification de l'évolution des coûts de fonctionnement / Observations
			2018	2019	2020	2018	2019	2020	
17. Banque de France									
Observatoire de la sécurité des moyens de paiement	Articles L. 141-4, R. 141-1 et R. 141-2 ; R. 142-22 à R. 142-27 du code monétaire et financier	42	0,5	0,3	0,3	2	2	2	

Liste des commissions et instances consultatives ou délibératives supprimées depuis le 15 septembre 2020			
Ministère	**Intitulé de l'instance**	**Textes institutifs**	**Texte ou mode de suppression**
Premier ministre	Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (fusion avec le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes)	Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est créé par la loi "Roudy" sur la parité de 1983 (Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983).	La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP)
	Conseil national de l'aménagement et de développement du territoire	Décret n° 2000-907 du 19 septembre 2000 relatif au Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire	Supprimé par l'article 19 du décret n° 2018-785 du 12 septembre 2018 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif
	Observatoire de la laïcité	Décret n° 2007-425 du 25 mars 2007 créant un observatoire de la laïcité.	Décret n° 2021-716 du 4 juin 2021 instituant un comité interministériel de la laïcité
Transition écologique	Commission interministérielle des transports de matières dangereuses	Articles D.1252-1 et suivants du code des transports (codification de la partie réglementaire du code des transports par le décret n°2014-530 du 22 mai 2014)	Décret n° 2021-679 du 28 mai 2021 portant création au sein du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques d'une sous-commission permanente chargée des questions de transport de matières dangereuses
	Conseil économique du développement durable	Décret n° 2008-1250 du 1er décembre 2008 portant création du conseil économique pour le développement durable	Décret n° 2020-1369 du 10 novembre 2020 relatif à la création de la Commission de l'économie du développement durable
Éducation nationale, jeunesse et sports	Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement	Articles L. 239-2 et D. 239-25 à D.239-33 du code de l'éducation	Article 10 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

Économie, finances et relance	Commission compétente pour les tarifs des évaluations foncières	Article 1652 bis du code général des impôts	Supprimée par l'article 9 de la n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
Travail, emploi et insertion	Commission des accords de retraite et de prévoyance	Article L.911-3 du code de la sécurité sociale Décret du 15 juin 1959 fixant la composition de la commission prévue par l'ordonnance n° 59-238 du 4 février 1959 relative aux régimes complémentaires de retraites	Article 19 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique : fusion avec le Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié au sein de la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle
	Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié	Articles L.3346-1, D.3346-1 à D.3346-7 du code du travail	Article 19 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique : fusion avec la Commission des accords de retraite et de prévoyance au sein de la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle
Outre-mer	Commission nationale d'évaluation des politiques publiques de l'Etat outre-mer	Instituée par l'article 74 de la loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM).	Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales	Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable	décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 modifié instituant le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable	Fusion avec le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
	Commission des géomètres experts	Décret n° 96-478 du 31 mai 1996 portant règlement de la profession de géomètre expert et code des devoirs professionnels	Décret n° 2020-1584 du 14 décembre 2020 modifiant le décret n° 96-478 du 31 mai 1996 portant règlement de la profession de géomètre expert et code des devoirs professionnels
	Conseil scientifique du plan urbanisme construction architecture	Arrêté du 23 avril 1998 portant création du plan urbanisme construction architecture	Echue après son renouvellement temporaire par le Décret n° 2020-690 du 5 juin 2020 portant renouvellement temporaire de commissions administratives consultatives

Justice	Commission de suivi de la détention provisoire	Loi n°2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes	Article 4 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique Décret n° 2021-665 du 26 mai 2021 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la justice et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
	Observatoire de la récidive et de la désistance	Décret n°2014-883 du 1er août 2014 relatif à l'observatoire de la récidive et de la désistance	Article 6 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
	Comité interministériel de coordination de la santé pour les personnes placées sous-main de justice ou confiées par l'autorité judiciaire au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante	Article D. 348-2 à D. 348-4 code de procédure pénale	Décret n° 2021-665 du 26 mai 2021 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la justice et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
	Conseil national de l'aide aux victimes	Décret n° 99-706 du 3 août 1999 relatif au Conseil national de l'aide aux victimes	Article 5 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
Culture	Commission scientifique nationale des collections	Articles L. 115-1, L. 115-2 et R.115-1 à R.115-4 du code du patrimoine	Article 13 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
Solidarités et santé	Conseil supérieur de la mutualité	Articles L. 411-1 à L. 411-3 et Articles R. 411-1 à R. 411-3 du code de la mutualité	Article 17 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
Mer	Commission des phares et des autres aides à la navigation	Décret n° 2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime	fusionnée au sein de la grande commission nautique par décret n° 2020-1193 du 29 septembre 2020 portant modification du décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques